



CULTURE

CRTC: le testament
de Françoise Bertrand
Page B 10

LES ACTUALITÉS

Québec met en vigueur
sa politique du prix exact
Page A 3

Vol. XCII N° 19

LE MERCREDI 31 JANVIER 2001

87c + TAXES = 1\$

Les croisades de Chevrette



«VIVE la franchise et les engagements!», a lancé le ministre des Transports et ministre délégué aux Affaires autochtones, Guy Chevrette, hier, poursuivant ainsi sa croisade contre les promesses électorales des libéraux fédéraux. Après avoir annoncé, en conférence de presse, la création d'une commission consultative pour évaluer un projet de pont ou de tunnel entre Montréal et la Rive-Sud, le ministre a pris l'avion pour l'Europe. L'objectif de sa mission: renverser la perception selon laquelle le Québec maltraiterait ses autochtones. Ce qu'il ignorait: des autochtones ont décidé de le suivre pas à pas tout au long de son périple. Nos informations en pages A 4 et A 5.

PERSPECTIVES

Discours du Trône

Des élections inutiles

Le premier ministre Jean Chrétien n'a fait que gagner du temps hier après nous l'avoir fait perdre pendant trois mois. L'essentiel du discours du Trône lu hier par la gouverneure générale, Adrienne Clarkson, sentait le réchauffé. En fait, le gouvernement Chrétien a invité les parlementaires à reprendre leurs devoirs là où ils les avaient laissés à cause du déclenchement prématuré des élections.

En écoutant la gouverneure générale énumérer les intentions du gouvernement, on était obligé de se pincer pour se convaincre d'être bien là et non pas au milieu d'une reprise de vieux film. Non seulement le budget est déjà chose du passé et le cabinet toujours le même, mais le plan de match du gouvernement est resté lui aussi inchangé.

Parmi la dizaine de projets de loi évoqués dans le discours inaugural d'hier, un seul découlait du débat électoral tenu à l'automne, soit celui visant à durcir les mesures antigangs et à mieux protéger les représentants du système judiciaire contre l'intimidation.

Tous les autres, à une exception près, seront, nous annonçait-on, des copies carbonées ou des versions à peine modifiées de législations mortes au feuillet, qu'il s'agisse de la réforme des services financiers, de la contestée loi sur la justice pénale pour adolescents ou de celle sur les espèces menacées. La seule exception, le projet sur les droits de visite et de garde à la suite d'un divorce, était quant à elle avancée.

VOIR PAGE A 8: ÉLECTIONS

CULTURE

La comédienne
Charlotte
Boisjoli
n'est plus
Page B 9



INDEX

Annonces.....	B 6	Idées.....	A 7
Bourse.....	B 2	Le monde.....	B 8
Avis publics.....	B 7	Les sports.....	B 6
Carrières.....	B 4	Mots croisés.....	B 6
Culture.....	B 10	Nature.....	B 7
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 9
Éditorial.....	A 6	Météo.....	B 5

Ottawa réinvestira dans l'aide internationale et la SRC

Pour le reste, le gouvernement libéral reprendra
là où il avait laissé avant les élections

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

On ne sait pas quand ni à quelle hauteur, mais Ottawa investira davantage dans l'aide internationale et renflouera les coffres de la Société Radio-Canada. Ce sont ces deux promesses qui tiennent lieu de nouveauté dans le discours du Trône autrement sans éclat ni surprise livré hier par la gouverneure générale, Adrienne Clarkson.

Le gouvernement de Jean Chrétien, réélu en novembre, entend donc continuer là où il avait laissé les choses avant les élections, ni plus ni moins. Le menu législatif sera entièrement composé des projets de loi morts au feuillet auxquels s'ajouteront seulement un resserrement de la loi antigangs et des mesures, dont on ignore encore la teneur, pour permettre aux parents de prendre soin d'un enfant malade sans perdre leur emploi.

Au chapitre de l'aide internationale, le budget ca-

nadien a fondu d'environ 30 % entre 1992 et 1999 pour atteindre à peine 0,29 % du PNB (ou 2,2 milliards de dollars). Les pays développés s'étaient déjà donné comme objectif de verser 0,7 % de leur PNB en aide internationale. Le gouvernement libéral promet de réinvestir mais n'offre aucun échéancier. Même scénario pour la SRC, où on dit simplement que «le gouvernement accroîtra son appui à la SRC pour l'aider à mieux remplir son rôle distinct de diffuseur public au service de tous les Canadiens». Tout indique que le réinvestissement ne commencera pas cette année: le ministre des Finances, Paul Marlin, a déjà annoncé qu'il n'y aura pas de budget en février et, à son bureau, on confirme que cela n'est pas dans les plans de présenter une demande de crédits.

«Il ne faut pas oublier que le programme énoncé dans le discours du Trône, c'est un programme pour le

VOIR PAGE A 8: OTTAWA

Lire aussi:

- Les réactions à Québec et à Ottawa, page A 4
- Discours creux, l'éditorial de Michel Venne, page A 6
- Extraits du discours d'Adrienne Clarkson, page A 7

La cour d'Hilton

L'engouement du public pour le procès du boxeur ne se dément pas après sept jours d'audiences, malgré la gravité des accusations

Le procès de Dave Hilton pour agressions sexuelles sur deux mineures est entré dans sa septième journée d'audiences hier alors que la mère des deux jeunes filles a révélé que le boxeur l'avait déjà menacée et battue. L'engouement du public semble intarissable malgré la lourdeur et la gravité de l'affaire.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Thérèse n'a jamais lu Simenon, le père de Maigret, mais elle partage la même philosophie de l'auteur-journaliste: «comprendre et ne pas juger». La vieille dame n'a presque rien manqué du procès du boxeur. Elle hante les couloirs du Palais de justice près de deux heures avant le début des audiences pour s'assurer d'une place et ne la lâche pas. Elle s'est même fait prendre en photo avec

le champion du monde pour les besoins du *Journal de Montréal*. Ils sont une bonne quarantaine de curieux à se disputer les places pour assister au procès de Dave Hilton depuis lundi dernier. Fascinés par la justice, l'homme ou la cause, voire les trois à la fois, ils arrivent, comme Thérèse, aussi tôt qu'à 7h30 le matin, bien avant les avocats, les caméras de télé et les journalistes. Les vieux routiers de la chose judiciaire affirment que de tels mouvements de masse sont rares dans la grande boîte grise

VOIR PAGE A 8: HILTON



L'accusé Dave Hilton s'entretient avec des admirateurs dans les corridors du Palais de justice.

KAMOURASKA

Des nitrates dans l'eau potable

Québec réglemente au robinet mais pas à la source, dénoncent les citoyens

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Au moment où Québec s'apprête à imposer l'analyse annuelle de puits résidentiels pour y déceler la présence de nitrates potentiellement cancérigènes, des citoyens du Bas-Saint-Laurent ont accusé hier le ministère de l'Environnement de stimuler la contamination croissante de leurs eaux souterraines par les nitrates en autorisant l'implantation chez eux de nouveaux établissements agricoles, soit une méga-porcherie et une «méga-vacherie».

Le Comité de citoyens de Saint-Germain-de-Kamouraska a dévoilé hier une série de tests, effectués dans une vingtaine de puits individuels et dans l'eau de l'aqueduc municipal, qui indique une augmentation sensible des nitrates.

VOIR PAGE A 8: NITRATES

■ Autres informations en page A 3

Centres jeunesse de Montréal

Les employés réclament la mise en tutelle

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Déjà ébranlés par les conclusions dévastatrices d'une récente enquête ministérielle, les Centres jeunesse de Montréal (CJM) sont de nouveau sous les projecteurs. Hier soir, les employés des CJM ont réclamé la mise en tutelle immédiate de l'organisme, convaincus que la mauvaise gestion perdure en dépit des recommandations très sévères faites au ministre responsable de la Protection de la jeunesse, Gilles Baril, en décembre dernier.

Les représentants d'une coalition regroupant les syndicats des 13 centres jeunesse de la région de Montréal se sont en effet présentés hier soir à la réunion du conseil d'administration des CJM pour dire qu'ils ne croient plus à la capacité des Centres jeunesse de Montréal de se tirer de l'impasse. «Nous agissons pour alerter le ministre Baril d'une situation qui nous semble être un cul-de-sac. Nous avons appris que la

VOIR PAGE A 8: TUTELLE

« Il y a un problème depuis très longtemps qui touche non seulement la rémunération, mais l'organisation du travail (à) l'université parce que s'ils portent plus de 50 % de l'enseignement à coût moindre, c'est donc dire qu'il y a déséquilibre dans le fonctionnement. Et ça veut dire que les chargés de cours ont une cause juste à défendre et qu'il faudra trouver, effectivement, des ressources pour les appuyer. »

JEAN CHAREST, chef du Parti libéral, à l'émission Omnibus, CHLN-R, le 12 décembre 2000

« ... J'apprécieraï que le gouvernement dédie spécifiquement des montants à la rémunération des chargés de cours dans le financement des universités. »

SOLANGE CHAREST, députée de Rimouski (PQ), dans une lettre adressée au ministre de l'Éducation, François Legault, décembre 2000

« Vous autres, les chargés de cours, la question du salaire, ça crève les yeux, pas les poches. »

MICHEL CHARTRAND, lors d'un déjeuner-entretien tenu à l'Université Laval dans le cadre de la Journée nationale de reconnaissance des chargés de cours, le 22 novembre 2000

« ... Le problème, ce sont des professeurs réguliers, sauf qu'on ne les reconnaît pas comme tels et puis on ne les rémunère pas en conséquence. C'est ça le vrai problème des chargés de cours à l'heure actuelle. »

PAULINE MAROIS, ministre de l'Éducation à l'émission Le Midi-quinze, Radio-Canada, le 6 novembre 1998



Les chargés-es de cours: la lutte continue

L'Intersyndicale
des chargés-es
de cours
des universités
au Québec :

FNEEQ



CSN



CSQ



LE DEVOIR

ACTUALITÉS



ARCHIVES LE DEVOIR
Les marchands devraient être plus enclins à s'assurer que l'étiquetage de leurs produits soit rigoureusement exact.

Étiquetage des produits

La politique du prix exact

Le consommateur pourra exiger qu'on lui donne le produit s'il découvre une erreur en passant à la caisse

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Le gouvernement du Québec revient à la charge, un an et demi plus tard, avec sa politique d'exactitude des prix. Cette fois, l'échéance est arrivée: elle entrera en vigueur le 23 février.

Cette politique permettra aux commerçants qui le désirent de se soustraire de l'obligation d'afficher les prix sur chaque produit. Ils pourront n'afficher le prix que sur l'étiquette placée sur la tablette mais celle-ci devra compter davantage d'information, notamment le prix du produit au poids ou au volume, afin de permettre de comparer les formats et les marques.

Le commerçant qui se prévaudra de cette possibilité devra également mettre à la disposition de ses clients un lecteur optique pour que ceux-ci puissent eux-mêmes faire la lecture du code-barre donnant le prix du produit.

La nouvelle réglementation stipule même le

nombre de lecteurs optiques qui doivent être accessibles selon la superficie du commerce.

Pour le client

En revanche, le client pourra être dédommagé en cas d'inexactitude du prix d'un objet acheté. Si l'objet acheté sur lequel une erreur de prix apparaît a une valeur de 10 \$ ou moins, le commerçant devra donner l'objet au client. Si l'objet a une valeur supérieure à 10 \$, le commerçant devra corriger le prix et accorder un rabais de 10 \$ au client.

Aussi, dorénavant, le coupon de caisse devra comporter le numéro de téléphone du commerçant ou de son service à la clientèle. Ce coupon de caisse devra également être plus explicite, ne mentionnant plus seulement «épicerie» mais «café» ou sauce à spaghetti», par exemple.

Cette politique avait déjà été annoncée en septembre 1999 par le ministre des Relations avec les citoyens à l'époque, Robert Perreault. Sa date d'entrée en vigueur n'était alors pas fixée. Le successeur de

M. Perreault, Sylvain Simard, a de nouveau annoncé cette politique, hier à Montréal, précisant cette fois qu'elle entrera en vigueur le 23 février 2001.

Une enquête Nielsen réalisée en juin 1999 dans des commerces québécois avait démontré un taux d'exactitude des prix de 97 %, soit 3 % d'erreurs. Dans les quincailleries, le taux grimpait à 4 %, a noté le ministre.

La réglementation prévoit certaines exceptions, comme les produits surgelés — les étiquettes de prix ne pourraient de toute façon pas tenir — et les produits en vrac. Les vêtements continueront de devoir être étiquetés à l'unité, de même que les réfrigérateurs, par exemple.

L'Office de protection du consommateur s'attend à ce que 8000 commerces de détail, sur une possibilité de 51 000, se prévalent de la possibilité de ne plus afficher les prix à l'unité. Il s'agit cependant des plus grands commerces: supermarchés, grandes quincailleries, chaînes de pharmacie, magasins à rayons et magasins-entrepôts.

Maladie de la vache folle

Allan Rock est accusé de négligence

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Santé Canada n'a pas pris et ne prend toujours pas les mesures adéquates pour protéger le pays de la maladie de la vache folle et de la variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Dans une lettre envoyée au ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, la Coalition canadienne de la santé l'exhorte à prendre les moyens nécessaires pour s'assurer qu'aucune farine animale ne soit utilisée pour nourrir les animaux d'élevages et qu'aucun matériel bovin ne se retrouve dans les produits pharmaceutiques et les vaccins.

La Coalition rappelle que le Canada a importé d'Europe 2,8 millions de kilos de farines de sang et de déchets d'abattage, de poudre d'os et de déchets d'abattage entre 1996 et 2000. Les scientifiques croient que la maladie de la vache folle a pu se répandre en Europe à cause de la présence de farines animales contaminées dans l'alimentation des bovins.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) tente justement depuis cet automne de retracer ces importations pour vérifier qu'elles n'aient pas été utilisées dans l'alimentation animale. L'utilisation de farines issues de déchets de ruminants dans l'alimentation des ruminants est pourtant interdite depuis 1997 au Canada. Des producteurs auraient-ils ignoré le règlement, sciemment ou non, ces dernières années? «C'est ce qu'on essaie de vérifier», a répondu hier le porte-parole de l'ACIA, Patrick Charette, précisant qu'aucune preuve de transgression n'avait encore été relevée.

La Coalition s'inquiète également du fait qu'aux États-Unis, une récente étude a révélé que la majorité des moulins pour aliments pour animaux ne respectaient pas les règlements sur la protection contre l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). «L'année dernière seulement, écrit la Coalition, le Canada a importé des États-Unis 15,5 millions de kilos de déchets d'abattage pour l'alimentation animale.»

«La cécité volontaire qui a caractérisé l'approche de votre ministère face aux dangers de la contamination du sang dans le passé se répète aujourd'hui avec la maladie de la vache folle et la variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob», estime la Coalition. Celle-ci rappelle que le juge Krever avait écrit dans son rapport que Santé Canada «ne doit pas déléguer ses fonctions à d'autres ni dépendre de la prise de décisions consensuelles pour remplacer un jugement indépendant». «Ce qui est vrai pour l'approvisionnement en sang l'est aussi pour l'approvisionnement en aliments», conclut la Coalition.

Découverte de chercheurs ontariens

Des cellules souches adultes seraient aussi performantes que celles des embryons

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Des chercheurs ontariens ont fait une découverte étonnante qui pourrait remettre en question l'utilisation d'embryons humains cultivés pour leurs cellules souches.

L'équipe du Dr Mickie Bhatia du John P. Robarts Research Institute de London, en Ontario, a réussi à faire reproduire en laboratoire des cellules souches prélevées chez un adulte avec autant de succès qu'ils arrivent à le faire avec ces mêmes cellules issues d'un embryon. Le Dr Bhatia et ses collègues ont utilisé une protéine qui permet la reproduction des cellules souches chez l'embryon, l'ont mise en contact avec des cellules souches d'adulte et ont obtenu le même résultat. Les résultats de leurs travaux paraîtront demain dans la revue *Nature Immunology*.

Les cellules souches sont les toutes premières cel-

lules à composer l'être humain alors qu'il n'est qu'à l'état d'embryon. Ces cellules ont la particularité d'être étonnamment polyvalentes: à mesure que l'embryon grossit, les cellules se reproduisent et se spécialisent. Elles se distinguent alors en formant un cœur, un muscle ou un os, par exemple. Les adultes conservent quelques cellules souches, cachées notamment dans la moelle des os d'où elles génèrent des cellules sanguines. Les scientifiques en savent très peu sur les facteurs qui régissent ces cellules souches.

En arrivant à comprendre le fonctionnement des cellules souches, les chercheurs croient qu'ils arriveraient à produire des organes et à trouver de nouveaux traitements contre le cancer. Les travaux ont jusqu'ici démontré la supériorité des cellules souches prélevées sur des embryons sur celles prélevées chez des adultes. Ces dernières ne semblent pas se reproduire aussi vite qu'au stade embryonnaire. Par contre, la recherche sur des embryons (fo-

tus avortés, embryons inutilisés dans les cliniques de fertilisation *in vitro*, et bientôt des embryons clonés dans certains pays) suscite maintes inquiétudes du point de vue éthique.

En mettant en contact des cellules souches prélevées dans la moelle d'un os et la protéine «sonic hedgehog» («hérisson sonique», d'après le scientifique passionné de jeux vidéo qui l'a découverte), l'équipe du Dr Bhatia croit avoir contourné l'inconvénient. Les cellules d'embryons ne seront peut-être plus nécessaires...

Une première étape aurait été franchie, mais la route est longue entre la cellule souche et le nouveau cœur. «Quant à savoir si ces cellules souches prélevées dans le sang seront en mesure de se transformer en un autre type de cellule comme un muscle ou un neurone, il s'agit d'un autre problème qui fera partie de nos travaux futurs, a déclaré au Devoir le Dr Bhatia. Mais si c'était le cas, l'utilité et l'intérêt d'utiliser des cellules souches issues d'embryons en serait diminué.»

Règlement sur l'eau potable

Il faudrait d'abord régler le problème à la source

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Le resserrement annoncé du règlement québécois sur l'eau potable améliorera la sécurité des eaux de consommation, mais le coût de cette protection accrue continuera d'augmenter et d'être refilé aux citoyens et aux municipalités parce que Québec n'améliore pas la protection des réserves d'eau brutes, un domaine où il continue d'accuser un retard important.

Telle est la critique commune qu'ont formulée la Coalition Eau-Secours et l'Association professionnelle des ingénieurs gouvernementaux du Québec (APIGQ) en réaction à la publication dans *Le Devoir* d'hier du projet de règlement que le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, soumettra à ses collègues pour approbation d'ici deux ou trois semaines.

«Il est vrai qu'on est tenté de se réjouir, a expliqué la porte-parole de la coalition environnementale, Louise Vandellac. Mais un examen attentif nous révèle que le projet risque d'être fort coûteux pour les contribuables, qu'il est sans véritable perspective écosystémique et qu'il ne fait aucunement appel aux règles de la gestion intégrée. Par exemple, on resserre les règles sur le traitement et la consommation, ce qui engendrera des interventions à

grands frais, alors que le gouvernement n'a pas fini le travail en amont par des règles précises à tous les pollueurs industriels et agricoles qui continuent de détériorer ces eaux brutes qu'on devra traiter à coups de millions.»

Le ministère de l'Environnement, poursuit Mme Vandellac, «risque fort d'ouvrir encore plus grande la porte à la privatisation de certains services municipaux en renvoyant de nouvelles responsabilités aux municipalités qui ont de moins en moins les moyens d'intervenir dans de nouveaux secteurs. Et ce règlement pose de sérieux problèmes de transparence aux citoyens, parce qu'il leur refusera accès aux résultats des tests versés aux municipalités, et aux analyses des municipalités versées au ministère. Si les eaux souterraines sont de propriété commune, les résultats de tous les tests doivent être publics à moins qu'on veuille empêcher les gens d'avoir une approche préventive en voyant venir les problèmes ou en voulant les paralyser lorsqu'ils ont des problèmes généralisés.»

Pour le président de l'APIGQ, Pierre Sirois, le projet de règlement a plusieurs aspects très positifs: l'extension des tests aux systèmes de distribution des auberges, campings et pourvoires; l'imposition d'un seuil d'élimination des virus et protozoaires; l'obligation de surveillance faite aux entreprises privées dotées de réseaux internes; l'obligation simultanée de

désinfection et de filtration; le contrôle des eaux souterraines sous influence des eaux de surface; et le contrôle des puits individuels.

«Mais, dit-il, les normes, c'est une chose. Les appliquer en est une autre.» Et il s'inquiète du fait que le ministère n'a embauché aucun des 40 professionnels qui appliqueront sa politique de l'eau, y compris le règlement.

Les ingénieurs gouvernementaux s'inquiètent aussi de l'impossibilité faite aux citoyens d'obtenir les données versées aux municipalités et au ministère de l'Environnement. «Si on oblige les manufacturiers d'aliments à afficher les ingrédients de leurs conserves, à plus forte raison le public devrait-il obligatoirement savoir ce qu'il boit, surtout s'il s'agit de virus et de contaminants chimiques. On s'inquiète aussi beaucoup du fait que les promoteurs ne seront obligés d'avertir la population qu'en cas de dépassement des normes bactériennes: on ne leur fait pas cette obligation si l'eau dépasse les normes sur les produits chimiques, comme le mercure, le plomb ou les pesticides. Enfin, on se demande pourquoi le ministère exige de tous les distributeurs quatre échantillonnages par année des trihalométhanes, potentiellement cancérigènes, alors qu'il exige un seul test annuel pour les écoles, les établissements de santé, les services sociaux et les prisons, une clientèle plutôt captive...»

Le Canada se satisfait des règles diplomatiques

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Canada n'utilisera pas la mort tragique d'une résidente d'Ottawa, tuée par un diplomate russe apparemment ivre au volant, pour réclamer des changements aux règles internationales de l'immunité diplomatique.

C'est ce qu'a fait savoir le ministre des Affaires étrangères, John Manley, à sa sortie d'une réunion du cabinet, hier.

Par ailleurs, les probabilités que le diplomate impliqué dans l'accident fatal soit traduit en justice dans son propre pays sont faibles, selon des avocats russes.

Deux diplomates de Russie, dont le premier secrétaire de l'ambassade, Andreï Knyazev, accusé à Ottawa de négligence criminelle entraînant la mort, ont été expulsés du Canada lundi après avoir invoqué leur droit à l'immunité diplomatique, en vertu de la

Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

Des fonctionnaires des Affaires étrangères avaient émis l'hypothèse que cette tragédie pourrait contribuer à amener une révision de cette convention, vieille de 40 ans. Mais hier, M. Manley a rejeté cette idée.

Andreï Knyazev est passible d'une peine maximum de cinq ans de prison s'il est cité à son procès pour «homicide involon-

taire», à la suite du décès de la Canadienne, a fait savoir un fonctionnaire russe, hier.

Mais aucune enquête n'avait encore débuté alors qu'Andreï Knyazev arrivait en Russie. Les deux hommes sont rentrés à Moscou à bord d'un vol d'Aéropart de Montréal.

Des avocats russes ont laissé entendre que les chances que Knyazev subisse son procès à Moscou sont faibles.

Robert BÉLANGER
Ron MASTINE
Marie-Paulette QUINN
Sous la direction de
Marie-France BEAULIEU

Projects PLATINUM
Anglais enrichi.

128 pages - 32,50 \$
Les Éditions
GUÉRIN
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

Édition 2001 Appel de candidatures

Déjà, plus de 60 lauréats ont en main un Phénix, témoignant de l'excellence de leurs actions, à petite ou à grande échelle. Soyez des leurs ! Faites connaître vos initiatives !

CATÉGORIES

- La préservation, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des milieux
- La mise en valeur des matières résiduelles
- Le savoir-faire en matière de développement durable
- L'éducation et la sensibilisation
- Le Phénix de la jeunesse

Date limite pour soumettre votre candidature

9 mars 2001

Gala des Phénix

Le 31 mai 2001 à Montréal

Pour information : (514) 987-8094

www.coselective.qc.ca/phénix

Les partenaires

Québec Ministère de l'Environnement, de l'Industrie et du Commerce RECYC-QUÉBEC



Les commanditaires



• LES ACTUALITÉS •

Une tournée européenne visant à rebâtir l'image du Québec

Les autochtones suivront Chevrette à la trace

Le ministre veut rétablir les faits quant au traitement que le Québec réserve aux autochtones

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La question autochtone québécoise traverse une fois de plus l'océan alors que le ministre Guy Chevrette entreprend aujourd'hui une mission européenne «pour rétablir les faits», selon ses dires, auprès des journalistes et intellectuels du Vieux Continent. Mais c'est sans compter la présence des Innus et du Grand Conseil des Cris qui, mécontents, ont décidé, en toute discrétion, de prendre place à bord d'un avion hier soir pour suivre pas à pas la délégation gouvernementale.

De Paris à Londres en passant par Bruxelles, le ministre délégué aux Affaires autochtones, accompagné de trois leaders amérindiens, tentera de renverser la perception, ancrée chez certains Européens, selon laquelle le Québec maltraite les membres des Premières Nations. Cette initiative constitue un précédent qui se veut une réponse aux allégations de mauvais traitements colportées en Europe, ces dernières années, par certains groupes autochtones. Les médias locaux ont alors systématiquement fait grand cas des accusations portées contre le Québec et le Canada.

Ce sont précisément les représentants innus et cris ayant participé à ces précédents voyages qui sont allés rejoindre M. Chevrette à Paris hier soir, ce dernier étant parti seulement quelques heures avant eux. Armand McKenzie, avocat du Conseil innu de Mitassinan, et Roméo Saganash, porte-parole du Grand Conseil des Cris, suivront donc à la trace le cortège durant les dix jours que durera la mission. «C'est une mission parallèle à la tournée de M. Chevrette que nous faisons pour remettre les pendules à l'heure sur la situation des autochtones au Québec», a affirmé M. McKenzie.

De son côté, M. Chevrette rencontrera bon nombre de parlementaires, d'intellectuels et de journalistes (*The Economist*, *The Times* et TV5, notamment) afin de «mieux faire connaître l'état des relations entre les autochtones et le gouvernement du Québec». Il sera pour l'occasion accompagné de Pita Aatami, président de la Société Makivik, de Simon Awashish, chef de la communauté attikamek d'Obedjiwan, et de Clifford Moar, chef de la communauté innue de Mashteuiatsh. Ils exposeront ainsi leur vision du développement de leur communauté ou de leur nation ainsi que celle des relations qu'ils

entretiennent avec le gouvernement du Québec.

«On a le droit et même le devoir d'aller expliquer, sur le plan international, toute la démarche du gouvernement du Québec dans ses relations avec les autochtones», a insisté M. Chevrette. Ce «droit» ou ce «devoir» est en fait une réaction aux accusations portées en Europe à l'endroit du Québec, notamment, par certains groupes autochtones. Relayés par les médias européens, ces propos ont passablement sali la réputation du Québec ces dernières années, a indiqué M. Chevrette, et cela, sans compter les dommages causés par la crise d'Oka. «Le Québec, durant une certaine crise qui fût récemment ses dix ans, a été perçu comme traitant mal ou maladroïtement ses communautés autochtones», a-t-il déploré. Il souhaite ainsi «présenter l'impact des partenariats établis au cours des dernières années et dresser une vision plus complète et réaliste des relations entre le Québec et les autochtones que celle véhiculée par certains intervenants».

Pour ne pas faire une guerre personnelle de toute cette histoire, M. Chevrette a refusé de nommer les «intervenants» auxquels il faisait référence. Toutefois, il a décoché quelques flèches à l'endroit d'un repré-

sentant innu non élu mais «payé par la communauté». Il y a tout lieu de croire que cette fronde était destinée à l'avocat innu Armand McKenzie, qui avait notamment déclaré à Genève l'été dernier que «les Innus sont les Tibétains du Canada» en raison «de la politique raciste d'extinction des droits des autochtones» que mènent le Québec et le Canada.

Prenant part à la «mission parallèle» avec M. Saganash, M. McKenzie entend tenir un discours similaire à celui tenu à Genève afin de «tenir en alerte» les groupes qui soutiennent les nations autochtones qu'il représente. Parmi ces organisations, on compte le groupe de pression Survival, qui avait publié en novembre 1999 un rapport intitulé *Le Tibet canadien - Le massacre des Innus*.

«Plutôt que d'aller à l'étranger comme il le fait, le gouvernement du Québec aurait intérêt à entamer un dialogue plus régulier afin d'aborder les enjeux concernant les Cris et les Innus, a dit M. McKenzie. [...] Malheureusement, les canaux sont fermés.» Il croit par ailleurs que grâce aux liens entretenus avec certaines organisations européennes, il pourra contrecarrer le discours gouvernemental dans les médias et sur les différentes tribunes où M. Chevrette s'exprimera.

Réactions au discours du Trône

L'opposition réclame un nouveau budget

Les libéraux devraient préparer le pays à affronter une récession

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'annonce d'un budget. C'est ce que les partis d'opposition aux Communes souhaitent le plus retrouver dans le discours du Trône présenté par le gouvernement Chrétien hier.

Les menaces de récession pesant de plus en plus lourd, les libéraux se devaient de préparer l'économie canadienne à affronter le pire, estime l'opposition.

«Il y a quelques bons programmes que nous pouvons appuyer. Mais le plus gros problème, c'est que nous nous dirigeons vers des temps économiques difficiles et il n'y a aucune mention à propos d'un budget», a souligné le chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day.

«Les libéraux ignorent ce qui se passe aux États-Unis. Ils ne réduisent ni les impôts ni la dette. Le Canada sera encore moins concurrentiel en matière fiscale par rapport aux États-Unis», a-t-il ajouté.

Le gouvernement Chrétien a indiqué qu'il ne prévoit pas présenter de budget au mois de février comme le veut la tradition, étant donné le dépôt d'un minibudget en octobre dernier. Ce sera plus tard dans l'année, à un moment qui reste à être déterminé.

Pourtant, selon le chef conservateur, Joe Clark, les raisons ne manquent pas pour élaborer un nouveau budget. «Nous en avons besoin d'un au Canada pour tenir compte de deux réalités. Il y a plusieurs citoyens canadiens qui sont en train de perdre leur emploi. La seconde raison, c'est que les autres pays, nos concurrents, sont en train de changer leurs politiques pour s'assurer que leurs économies sont plus efficaces», a-t-il dit.

Mais, de façon générale, M. Clark estime que le discours du Trône ne vaut pas le papier sur lequel il a été écrit. «Ce n'est pas une façon sérieuse de commencer un Parlement. Ils ont ignoré les questions économiques, les questions à propos des ressources naturelles et de l'agriculture ainsi que la pêche», a-t-il dit.

Le chef bloquiste, Gilles Duceppe, a, quant à lui, déploré que les besoins du Québec aient été ignorés une fois de plus par les libéraux. «Le Québec n'y trouve pas sa place. Il doit se construire lui-même», a-t-il expliqué.

Ainsi, il estime que le gouvernement Chrétien au-



La gouverneure générale, Adrienne Clarkson, et le premier ministre Jean Chrétien échan- gent quelques bons mots peu avant qu'elle ne lise le discours du Trône.

rait dû abandonner définitivement son projet de loi sur les jeunes contrevenants, qui a été amplement dénoncé au Québec. De plus, Ottawa aurait dû offrir son appui financier au projet de congés parentaux élaboré par le gouvernement québécois.

La leader néo-démocrate, Alexa McDonough, réclame également un budget. À son avis, les besoins sociaux sont immenses au Canada. «Si les libéraux croyaient vraiment les fadaïses qui sont dans le dis-

cours du Trône, ils annonceraient la présentation d'un budget pour attribuer des ressources afin d'implanter des programmes. À la place, nous n'avons aucune nouvelle initiative [sociale], seulement des petits bidules électroniques pour aider les députés à voter», a-t-il fait valoir.

Le gouvernement Chrétien a annoncé qu'il prévoyait implanter un système de vote électronique à la Chambre des communes.

Vu de Québec

La marginalisation des provinces est confirmée

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Rien de bien nouveau ni de bien majeur dans le discours du Trône, seulement la confirmation de la tendance au «nation building» du gouvernement fédéral et à la marginalisation des provinces.

C'est en ces termes que le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Joseph Facal, a commenté le discours du Trône lu hier par la gouverneure générale Adrienne Clarkson. Ce discours «prolonge cette entreprise de «nation building» au sein d'un régime de moins en moins fédéral et de plus en plus unitaire», a dit M. Facal au cours d'une conférence de presse.

Ce gouvernement de plus en plus unitaire, c'est «le Canada réel», qui s'oppose au «Canada imaginaire», véhiculé par Radio-Canada, par exemple, celui des deux nations fondatrices, que «tellement de Québécois désirent avec nostalgie», a dit M. Facal.

S'il a évité de déchirer sa chemise, comme il l'a souligné lui-même, le ministre voit dans le discours du Trône la négation du déséquilibre fiscal entre Ottawa et les provinces, négation aussi du partage des responsabilités entre les deux ordres de gouvernement. Qui plus est, le discours «utilise des mots comme «savoir», «formation», «apprentissage», qui relèvent de l'éducation, une compétence provinciale exclusive. En outre, le gouvernement fédéral revient avec son projet de loi répressif sur les jeunes contrevenants, en dépit du consensus québécois sur la valeur de la réhabilitation. M. Facal a aussi signalé des intrusions en matière d'aide financière aux étudiants, de services de garde et de pensions alimentaires.

Sur le plan de la santé, Ottawa confirme que la Loi fédérale sur la santé, qui fixe les cinq conditions que doivent respecter les régimes publics des provinces, va demeurer inchangée, «une camisole de force pour les expériences que différentes pro-

vinces pourraient tenter», estime M. Facal.

«Le gouvernement central agit comme si les revendications québécoises étaient illégitimes et sans fondement. À cet égard, on voit bien que le magasin général est vraiment bel et bien fermé», estime M. Facal. Le ministre a dit espérer que les libéraux de Jean Charest auront la lucidité de reconnaître que ce discours du Trône va à l'encontre de leur programme constitutionnel.

Au delà de la polémique soulevée par les «chiffons rouges», le gouvernement du Québec défendra deux «dossiers majeurs» sur la scène fédérale, a indiqué M. Facal: le transfert des points d'impôt (une idée consensuelle ravivée par les libéraux) et la renégociation de l'Union sociale, trois ans après sa ratification sans le Québec en février 2002, qui pourrait faire l'objet d'une révision à la demande des parties. Québec voudrait convaincre les autres provinces de revenir à leur position commune de Saskatoon, qui comportait un droit de retrait avec pleine compensation financière.

Mercier: la gauche entend animer le débat

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Différents groupes populaires et partis de gauche tentent de lancer un débat d'idées dans la circonscription de Mercier, là où le Parti québécois n'a réussi qu'à bannir le candidat déclaré Yves Michaud et à installer Claudel Toussaint, étroitement lié à l'équipe de couronnement de Bernard Landry, à sa place. C'est ce que soutient Paul Cliche, candidat indépendant à l'éventuelle élection complémentaire dans cette forteresse péquiste de Montréal.

Issu du Rassemblement pour l'alternative progressiste (RAP), Paul Cliche se présente comme le porte-étendard de l'union des forces progressistes, un regroupement ad hoc du RAP, du Parti de la démocratie socialiste, du Parti vert et du Parti communiste du Québec. Il obtient également des appuis dans les milieux communautaires et syndicaux.

L'objectif premier est d'ouvrir un débat à caractère social mais également de profiter de l'élection complémentaire comme d'un «banc d'essai de l'unité des forces progressistes québécoises». «Je ne pense pas défaire le Parti québécois. Mais, par contre, on va avoir une performance assez surprenante. Je ne fais pas de prédictions. Notre objectif de départ, c'est [d'obtenir] 10 % des votes et arriver devant l'ADQ [Action démocratique du Québec]», a expliqué M. Cliche.

Ce dernier n'en est pas à ses premières armes en politique. Dans les années 70, il avait présidé le Front d'action politique (FRAP), le premier parti de gauche à s'opposer à Jean Drapeau à la mairie de Montréal. Par la suite, il a été conseiller municipal sous la bannière du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM). Il a travaillé à la fondation du RAP. Ancien journaliste du *Devoir*, Paul Cliche collabore aujourd'hui à *L'Aut Journal*.

M. Cliche et plusieurs membres de son entourage sont autant de péquistes déçus par le «virage idéologique qui s'est traduit par l'abandon [au Parti québécois] de la plupart [des] politiques sociales démocrates au profit du néolibéralisme». Dans cette veine, le syndicaliste Michel Chartrand estime que l'éventuelle arrivée du ministre des Finances, Bernard Landry, à la tête du PQ n'augure rien de bon pour les plus démunis de la société.

«C'est un p-d-g., crisse! C'est un petit p-d-g., capitaliste! C'est pas un néolibéral! Un capitaliste n'a aucune considération sociale, c'est anational, apatriote. C'est la maximisation des profits dans un minimum de temps. Crisse, c'est dans ça qu'on vit! On est des dégénérés dans la province de Québec alors que le monde a faim, partout», a-t-il tonné.

EN BREF

La vente du Canadien bientôt complétée

(PC) — La vente du Canadien à l'homme d'affaires du Colorado George Gillett II devrait être complétée d'ici 48 heures. C'est ce que révélait hier sur son site Internet CTV Sportsnet. Les réseaux TSN et TVA allaient encore plus loin en disant qu'une conférence de presse devait être convoquée dès aujourd'hui pour confirmer la nouvelle. On parle depuis quelques semaines déjà du grand intérêt que porte Gillett au Canadien. Chez Molson, on s'est refusé à tout commentaire, mais on croit que Gillett verserait environ 250 millions de dollars pour acquérir l'équipe et l'arène. Molson demeurerait propriétaire minoritaire et s'assurerait ainsi que l'équipe demeure à Montréal. Une participation du groupe BCE n'est toujours pas exclue, selon TVA.

Le corbeau, le bidou



Pourquoi remettre à demain ce qu'on peut commencer dès aujourd'hui?

et le prêt REER.

Nous offrons maintenant un prêt REER! Facile d'accès, le prêt REER Placements Québec est admissible pour tous nos produits REER. Profitez-en pour procurer l'avantageux REER à taux progressif Placements Québec offrant 5,75 % la première année incluant le boni d'intérêt de 1 %.

Québec
Placements Québec
www.placementsqc.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

REER
à taux
PROGRESSIF
PLACEMENTS
QUÉBEC

1 800 463-5229

• LES ACTUALITÉS •

Campagne électorale

Le maire et le candidat à la mairie partagent la même limousine

Un conseiller municipal reproche à Pierre Bourque d'utiliser les biens de la Ville à des fins partisans

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Malgré la promesse de Pierre Bourque de dissocier strictement ses deux rôles, le candidat à la mairie aux élections du 4 novembre profite de la limousine et du chauffeur du maire de Montréal à l'occasion de sa tournée préélectorale des futurs arrondissements de la nouvelle ville.

Selon le conseiller indépendant Jeremy Searle, on ne peut nier que cette tournée soit essentiellement partisane et, à ce titre, l'utilisation d'une voiture de fonction se révèle tout à fait inacceptable. «Ce que je crains, c'est que ce ne soit que la pointe de l'iceberg. Le passé nous donne trop de motifs de s'inquiéter pour ne pas garder le parti Vision Montréal sous surveillance constante», a pour sa part commenté le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, Michel Prescott.

A l'Équipe Bourque/Vision Montréal, en contrepartie, si l'on confirme que M. Bourque fait bel et bien depuis vendredi sa tournée préélectorale en voiture officielle, on ne voit franchement pas où est le problème. «Le maire n'arrête pas de travailler parce qu'il est en tournée», dit le porte-parole du parti, Robert Dolbec. «[Par exemple], il doit parfois recevoir des coups de téléphone. [...] Le maire est maire, et il le reste jusqu'à ce que quelqu'un le batte.»

On a obtenu sensiblement le même son de cloche du côté des fonctionnaires chargés du bon



Pierre Bourque avait assuré qu'il n'utiliserait pas les biens de la Ville pour faire campagne.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

emploi de ce genre de privilège. «Il est très difficile de couper au couteau ce qui constitue les activités officielles et les activités partisans de M. Bourque», explique le chef de l'administration, Richard Daveluy. «De toute manière, le chauffeur aurait été payé même s'il était resté au garage.»

Le droit d'utilisation de la voiture de fonction et de son chauffeur (qui fait aussi office de garde du corps) ne fait l'objet d'aucune règle formelle. Cependant, à l'occasion d'une période électorale à proprement parler, ce droit est retiré au maire à moins d'obligation

protocolaire, en vertu de la loi. Pierre Bourque a toujours profité de ce privilège avec parcimonie, assure Richard Daveluy. On étudiera toutefois le cas de sa tournée préélectorale, promet-il, et on soumettra si nécessaire le problème à son cabinet.

Au moment de confirmer sa candidature à la mairie de la nouvelle ville de Montréal, le 8 janvier, Pierre Bourque et ses organisateurs s'étaient formellement engagés à ne pas utiliser les ressources mises à leur disposition par l'hôtel de ville lors de leur tournée préélectorale des futurs

arrondissements montréalais. On avait alors donné l'exemple des salles de réunion et de l'équipement de sonorisation en assurant qu'ils seraient payés par le parti.

La visite des arrondissements suit toujours le même scénario. Arrivé à midi, Pierre Bourque rencontre d'abord à huis clos jusqu'à deux heures une trentaine de «chefs de file» du coin avant de répondre aux questions des journalistes. Il effectue ensuite une visite d'une institution locale importante avant d'inviter les «simples citoyens» à le rencontrer lors d'un cinq à sept.

Réseau routier engorgé

Chevrette s'en prend à l'inertie d'Ottawa

Roger Nicolet présidera une commission chargée de conseiller le gouvernement sur un nouveau lien entre Montréal et la Rive-Sud

SÉVERINE DEFOUNI
LE DEVOIR

Guy Chevrette n'en démord pas: «Vive la franchise et les engagements», a lancé, bras en l'air, le ministre des Transports du Québec au sujet des promesses électorales de quelques élus fédéraux. Après avoir accusé lundi les libéraux de s'être moqués des électeurs dans le dossier du parachèvement de l'autoroute 30, M. Chevrette en a remis hier en dénonçant l'inertie du fédéral quant à sa participation financière pour désengorger le réseau routier montréalais.

«Je croyais pouvoir faire l'annonce aujourd'hui du début des études [de faisabilité] du SLR [système léger sur rail] mais les quatre lettres que j'ai adressées à M. Collette [depuis le 10 avril dernier] sont demeurées sans réponse», a-t-il laissé tomber. Le ministre faisait ainsi référence à une entente intervenue avec le fédéral par laquelle il octroierait sept millions de dollars pour lancer cette étude. De plus, tout en disant avoir «besoin» des 357 millions du fédéral pour que le dossier de l'autoroute 30 puisse progresser, M. Chevrette a indiqué que son ministère pourrait s'engager à la prolonger, «quitte à ce que ça tarde».

Guy Chevrette a fait ces commentaires au cours d'une conférence de presse lors de laquelle il a annoncé la mise sur pied d'une commission consultative mandatée d'éclairer Québec sur un projet de nouveau lien de transport entre la Rive-Sud et l'île de Montréal. Après l'appel d'offres pour le prolongement du métro à Laval, annoncé la semaine dernière, le ministre poursuit sur sa lancée et institue, au coût de 500 000 \$, la Commission de consultation sur l'opportunité d'un nouveau lien de transport entre Montréal et la Rive-Sud.

Cette commission aura pour mandat:

■ de valider auprès de la population et des intervenants la nécessité

de construire ce nouveau lien (on parle d'un tunnel ou d'un pont);

■ d'établir la meilleure localisation (entre LaSalle et le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine);

■ de mesurer les incidences sur les plans économique, social et environnemental;

■ d'explorer les différents modes de financement, partenariat avec le secteur privé et péage compris.

Roger Nicolet, président de deux récentes commissions sur la crise du verglas et les inondations au Saguenay, présidera la commission, secondé par Gisele Galichan, du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), et d'un troisième commissaire dont le nom devrait être connu sous peu. La forme que prendra la consultation n'a pas été arrêtée et aucune hypothèse de travail n'est écartée pour l'instant, même celle de... ne rien construire. Selon M. Nicolet, le projet est «un livre blanc». «Ce n'est pas parce que certains groupes ont déjà campé leurs positions que nous devons les adopter», a-t-il dit. Les travaux de la commission débiteront au cours des prochaines semaines et se termineront en décembre 2001, avec la remise des recommandations au ministre des Transports.

En février dernier, Le Devoir révélait l'existence d'un rapport non publié, déposé auprès du ministre des Transports par le Groupe de travail des transports, qui recommandait la construction de nouvelles autoroutes ou de nouveaux ponts, concluant que «la mise en service d'une autoroute ne fait pas que désengorger le réseau mais augmente le trafic initial». Interrogé à ce sujet, M. Chevrette a qualifié ce groupe de «sérieux» sur le plan environnemental tout en rappelant que son plan prévoit un équilibre entre transports en commun et nouvelles routes. «On est dans une zone de compétitivité avec l'Ontario et les États-Unis. 85 % de nos exportations se font par camions. Alors, ou bien on suit, ou bien on se fait bouffer!»

Décision du Directeur général des élections

Il n'y aura pas de Parti libéral de Montréal, même progressiste

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le Directeur général des élections du Québec (DGE) vient de rejeter la demande de réservation d'un nom pour un parti politique municipal à Montréal. Le Parti progressiste-libéral de Montréal ne pourra pas voir le jour dans la nouvelle mégaville.

La demande a été déposée en décembre dernier et refusée officiellement la semaine dernière. Le DGE invoque l'article 398 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, qui stipule que le DGE doit refuser un nom «susceptible d'amener les électeurs à se méprendre sur le parti auquel ils destinent leurs contributions». Un Montréalais du nom de

Ronald Cooney est à l'origine de l'idée. Qui est M. Cooney? L'annuaire téléphonique ne comporte aucune mention sous ce nom. Le Parti libéral du Québec (PLQ) et le Parti libéral du Canada (PLC) affirment ne pas le connaître.

Chose certaine, la tentative de M. Cooney de réserver ce nom comme éventuelle bannière politique n'est pas sans rappeler l'idée lancée l'automne dernier par Jack Jedwab, de l'Institut d'études canadiennes de l'université McGill. M. Jedwab avançait alors que Montréal, devenu «une île, une ville», aurait besoin de l'étiquette libérale puisqu'il sera particulièrement affecté par l'instabilité politique provoquée par la question nationale.

Tout en maintenant son autono-

mie face aux formations libérales déjà existantes, un tel parti municipal, soutenait M. Jedwab, refléterait la «passion pour Montréal, le Québec et le Canada» d'une majorité d'élus municipaux des anciennes municipalités de l'île de Montréal. «Pour une majorité de Montréalais, une élection qui inclurait une formation libérale constituerait une entité politique facilement identifiable et créerait rapidement des solidarités au-delà des différences linguistiques», affirmait Jack Jedwab.

Joint hier, le directeur général du PLQ, Joël Gauthier, s'est dit satisfait de la position du DGE de ne pas vouloir créer de confusion. «Nous ne créerons pas de parti libéral municipal et on ne souhaite pas qu'un tiers cherche à s'approprier notre raison sociale», a-t-il affirmé.

M. Gauthier assure qu'aucun mot d'ordre n'a été lancé aux troupes libérales pour travailler derrière un candidat en particulier, y compris l'ancien ministre Gerald Tremblay. Au PLQ, on se dit toutefois prêt à rencontrer tous les candidats à la mairie de Montréal.

Pendant ce temps, le maire Pierre Bourque fonce à toute allure dans la précampagne. En s'adjoignant le directeur général du PLC, Benoît Corbeil, M. Bourque fait vraisemblablement d'une pierre deux coups: il répond aux préoccupations de M. Jedwab sans accoler le mot «libéral» à son parti et profite des moyens d'organisation sur le terrain du PLC alors qu'il tente de changer son image, trop liée aux péquistes, auprès des élus municipaux de l'ouest de l'île.

Gaston JOYAL
Jacques ST-LOUIS

L'organisation géographique du monde contemporain

5^e secondaire.
344 pages - 15,70 \$

LIDE inc.
(514) 883-0991

En vente dans toutes les librairies

CONCOURS D'EXCELLENCE Inter-Universitaire en Relations Industrielles

5^e ÉDITION

Montréal 2001

Du 22 au 28 janvier 2001, a eu lieu le Concours d'Excellence Inter-Universitaire en Relations Industrielles, qui a réuni les 48 meilleurs étudiants de la province. Ces derniers ont été sélectionnés auprès de l'Université Laval, de l'Université du Québec à Hull ainsi que de l'Université de Montréal. Les participants (étudiants, professeurs, organisateurs et professionnels) ont logé au Renaissance Montréal Hôtel à Montréal.

Cette année, l'Université gagnante de la première place au classement général est l'Université Laval : félicitations à tous les gagnants !

Évidemment, la réalisation de ce concours aurait été impossible sans le généreux appui de nombreux commanditaires. C'est pourquoi le comité coordonnateur de l'événement tient à remercier sincèrement les partenaires suivants :



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec



FONDS
de solidarité FTQ
La force du travail

LE DEVOIR

Université
de Montréal
École des Relations Industrielles



Imperial Tobacco

RENAISSANCE.
HÔTEL DU PARC
MONTRÉAL, QUÉBEC

Merci à tous ceux et celles qui ont fait de cet événement une réussite !

É D I T O R I A L

Discours creux

En écoutant, hier, le discours du Trône lu à la Chambre des communes par la représentante de la reine d'Angleterre au Canada, deux questions venaient spontanément à l'esprit: ce genre d'exercice a-t-il encore une utilité? Quel doit être aujourd'hui le rôle de l'État fédéral?

Le contenu du discours préparé par Jean Chrétien était une réplique du livre rouge publié en campagne électorale. Il n'y a rien de mal à ce qu'un gouvernement soit cohérent avec ses engagements. Mais l'on s'attendrait d'un discours du Trône qu'il donne une idée plus précise des mesures et des programmes que le parti au pouvoir avait évoqués sous la forme de promesses électorales. Les bons sentiments, le flattery de bedaine, les bonnes intentions et les vœux de bonheur partagé ne forment pas un programme de gouvernement. En fait, sur toutes les grandes questions, l'État fédéral nous annonce qu'il gouvernera à vue.

Certes, il nous fait comprendre qu'il a entendu les doléances formulées dans certains milieux. Ainsi, après avoir ignoré le rapport Erasmus-Dussault, il promet d'avoir une attention particulière pour les autochtones. Après avoir laissé dépérir l'aide au développement, il promet quelques dollars de plus. Lui qui a affamé Radio-Canada s'engage à lui consacrer des deniers supplémentaires. Il y aura une loi anti-gangs plus sévère.

Qui se plaindra de ces rattrapages? De même, les éléments du discours portant sur l'appui à l'innovation, à la recherche et à l'éducation correspondent à des objectifs que tous les États modernes poursuivent pour permettre à leurs citoyens de vivre mieux et de rester dans la course.

Or, dans plusieurs de ces domaines, les compétences au Canada n'appartiennent pas au gouvernement central. Elles sont soit partagées, soit réservées aux provinces.

Seulement quelques paragraphes sont consacrés, dans ce discours du Trône, aux grandes responsabilités dévolues strictement à l'État fédéral par la Constitution. Quelques lignes à peine sont consacrées à la politique étrangère du Canada. Outre le fait de promettre un peu d'aide aux Amérindiens, nulle trace ne figure dans ce texte d'une politique autochtone cohérente. Alors que s'annonce un ralentissement économique au sud de notre frontière, le gouvernement est muet sur sa politique économique, sinon pour dire qu'il restera prudent dans sa gestion des finances et qu'il subventionnera l'innovation.

Par contre, le gouvernement devient très loquace lorsqu'il s'agit de parler d'éducation, de santé, de services sociaux, d'alphabetisation. Il promet même de constituer un «Conseil des citoyens sur la qualité des soins de santé», comme s'il pouvait y avoir un quelconque rapport entre l'évaluation que l'on fait de la qualité des soins à Saint John's (Terre-Neuve), à Montréal, à Calgary ou à Iqviq.

Pour toutes ces questions, l'autorité pertinente n'est pas l'autorité fédérale. Dans la plupart des cas, c'est le gouvernement de la province, voire l'autorité régionale, qui serait le mieux placé pour définir les politiques, appliquer les programmes et en évaluer le rendement.

Ottawa dispose de moyens financiers et il veut dicter des normes. Mais il n'a ni les moyens d'intervenir directement auprès de la population ni la compétence pour déterminer la meilleure intervention possible, adaptée au contexte local et aux préférences des citoyens, pour régler de manière satisfaisante la plupart des problèmes évoqués hier dans ce discours ennuyeux.

Du déséquilibre entre les moyens financiers et les pouvoirs à sa disposition, d'une part, et l'incapacité d'agir directement du gouvernement fédéral, d'autre part, le discours du Trône ne dit mot. Le partage des responsabilités et de l'assiette fiscale au pays est pourtant l'un des défis les plus urgents du Canada.

mvenne@ledevoir.ca

Le génocide arménien

Depuis 80 ans, les Arméniens font les cent pas dans les chancelleries du monde afin qu'on reconnaisse que les Turcs ont commis un génocide à leur endroit entre 1915 et 1916. En 1987, l'ONU avait qualifié de génocide le massacre perpétré à l'époque. Deux ans plus tard, le Parlement européen y avait fait écho. Et voilà que, la semaine dernière, l'Assemblée nationale française a entériné une loi stipulant qu'il y a bel et bien eu génocide. Le Parlement français excepté, aucun autre pays n'a voulu admettre cette horreur abondamment documentée, sous prétexte d'une possible confusion des genres entre la politique et l'histoire.

En fait, le désaveu que signifient régulièrement aux Arméniens les Américains, les Britanniques et notamment les Allemands, qui avaient conseillé le gouvernement turc de l'époque pour ce qui a trait aux mécanismes inhérents au massacre sur grande échelle, le désaveu, donc, s'explique par des considérations basement mercantiles, platement commerciales. Les nations nommées, et bien d'autres avec elles, se refusent à condamner la Turquie de peur de perdre des contrats de vente. Notamment les juteux achats d'armes dont ce pays est friand.

Dans le cas des États-Unis, on se souviendra que Bill Clinton s'est efforcé de bloquer, l'automne dernier, un projet de loi reconnaissant qu'entre 1,2 et 1,5 million d'Arméniens avaient été tués. L'un des principaux adversaires à ce texte était et demeure le sénateur Robert Byrd, qui justifie sa position en s'appuyant sur le livre écrit par Justin McCarthy, un historien reconnu pour être un négationniste. L'un de ces tristes sires qui mégote sur les chiffres pour distiller insidieusement le venin de la haine.

Toujours est-il que les députés français ont donc voté une loi à laquelle le gouvernement turc a répondu par l'arme des sanctions économiques et celle des gros mots. Au lieu d'observer le devoir de mémoire, exercice, il est vrai, toujours douloureux à poursuivre, le gouvernement turc s'obstine à vouloir faire l'économie d'un débat qu'il sera dans l'obligation d'amorcer un jour ou l'autre.

En réalité, ce débat, le gouvernement du premier ministre Bülent Ecevit aurait peut-être intérêt à le déclencher au plus vite. Car on voit mal comment l'Union européenne, qui, l'an dernier, avait signifié à la Turquie qu'une condamnation à mort du leader kurde Öcalan maintiendrait ce pays hors des cadres européens, accepterait la présence en son sein d'un pays qui a commis un crime contre l'humanité. Un crime que les vainqueurs de la Première Guerre mondiale ont mis à la trappe de l'oubli en en rayant l'expression lors du traité de Lausanne en 1923, avec les conséquences que l'on sait.

Refuser aux Arméniens la reconnaissance du génocide, c'est les tuer une deuxième fois.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Red flag, red tag?

Je me rends bien compte qu'une simple lettre peut tout changer chez nos voisins anglophones. Mais rendons-nous compte que cela ne change rien pour nous, au Québec. Nous payons des taxes au gouvernement fédéral, taxes qui nous reviennent en subvention partielles avec des conditions qui ne tiennent pas compte de nos lois provinciales sur la langue, et autres... Il est peut-être temps de se poser la question: pourquoi un gouvernement, qui dit nous représenter, ressent-il un si grand besoin d'étiqueter (tag) toutes ses subventions au Québec par le drapeau canadien (flag)? Sinon pour se battre comme des chiffonniers (Larousse: fam.: avec acharnement)?

Serge Bonin

Janvier 2001

Après l'unifolié, l'hymne «national»

Ainsi, en matière de drapeaux, nous apprend la chronique de ces derniers jours, le gouvernement d'Ottawa ne se comporte pas de la même manière selon qu'il agit au Québec, où il doit imposer son unifolié, ou, au contraire, dans les provinces anglophones, où il laisse l'affaire au libre consentement.

Diptyque saisissant, une fois de plus: contrainte ici, liberté là-bas (comme dans tant d'autres domaines). Conclusion non moins saisissante: si Ottawa doit recourir à la contrainte, c'est qu'il se trouve ici de méchants gouvernements provinciaux qui s'interposent entre la population et la machine fédérale à forger «l'unité nationale» canadienne.

Tout serait donc bien dans le meilleur des mondes, et uniformément et unanimement unifolié, si nos élus provinciaux ne jouaient pas ainsi les empêcheurs de danser en rond et de paivoiser à fond.

Mais alors, expliquez-moi pourquoi, à la SRC-CBC, à l'heure où chante le coq (6h) — je l'ai vérifié ce matin encore après l'avoir constaté d'innombrables fois au long des années —, la très fédérale et francophone Société Radio-Canada, au poste 95,1, fait commencer ses émissions de la journée par l'hymne canadien alors que l'anglophone et tout aussi fédérale CBC, tout à côté, à 93,5 ne le fait pas?

Guy Bouthillier

Président de la Société Saint-Jean-Baptiste
Janvier 2001

L'inspection obligatoire des voitures

Récemment, le ministre Paul Bégin a annoncé un programme obligatoire d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles. D'abord instauré dans la région de Montréal, ce programme devrait s'étendre à toute la province par la suite. Il y a eu peu de contestation de la part des automobilistes envers ce programme. Probablement parce qu'on en sait peu sur le sujet, ou que personne n'ose contester un projet aux objectifs environnementaux louables. Seules quelques voix éparses ont émis certains doutes sur les vertus réelles de ce programme.

Moi, j'ai des doutes à exprimer avant que l'État confie aux garagistes le monopole du diagnostic de nos autos. C'est que la compétence et l'honnêteté n'ont jamais été les points forts de ce métier. Une fois le programme mis

en place, je serai obligé de me rendre à un garage pour qu'on vérifie ma Toyota Corolla 1989. Un garagiste fera des tests avec une machine complexe, calibrée par on ne sait qui. Puisque ce garagiste est à la recherche d'un client, il aura à peine une tendance à tricher. Et voilà qu'il me confirme que mon auto ne passe pas le test.

On me propose, puis m'impose, des réparations coûteuses. Je les fais faire, avec comme résultat que mon auto, qui faisait huit litres aux 100 kilomètres, consomme maintenant plus que huit litres aux 100 kilomètres. Mon moteur rote comme jamais... Ce triste scénario pourrait s'avérer beaucoup plus fréquent qu'on ne le pense. En effet, les garagistes n'ont jamais eu à démontrer au ministre Bégin qu'ils allaient être capables de régler, à des coûts raisonnables, les problèmes qu'ils diagnostiquent.

Au fait, qui roule avec de vieilles petites voitures? Pour la plupart, des gens avec des revenus modestes. Ce sont ces personnes qui feront les frais de ce programme. Les ministres en limousine, les riches en gros chars, les machos en pick-ups (trois quarts de tonne, V8) respecteront les normes environnementales malgré une consommation d'essence jusqu'à trois fois plus élevée. Quelle équité! Et pendant ce temps, on élimine les normes environnementales des grosses entreprises. Si ce programme ne vise qu'à sortir des routes les vieilles minoues qui boucanent, donnons simplement aux policiers le pouvoir d'intervenir.

Finalement, pourquoi les autos devraient-elles être vérifiées annuellement alors qu'on n'exige pas des humains un examen de santé annuel?

Jean-Guy Duchaine

Janvier 2001

LIBRE OPINION

La gauche vise la troisième place dans Mercier

PAUL CLICHE

Extraits d'une allocution prononcée hier par le candidat indépendant, porte-étendard de l'Union des forces progressistes à l'élection complémentaire de Mercier

L'annonce, aujourd'hui, de ma candidature comme indépendant, porte-étendard de l'Union des forces progressistes dans Mercier, marque aussi bien une étape dans le cheminement du mouvement d'unité au sein de la gauche qu'un départ en ce qui a trait à la lutte électorale dans cette circonscription.

Actif dans le comté depuis le mois de novembre, où j'ai rencontré de nombreuses personnes leaders d'opinion et animateurs de groupes communautaires, j'ai vite pu constater l'intérêt que susciterait une candidature progressiste unitaire, notamment face à la désaffection massive que subit le Parti québécois depuis quelques années à cause de son virage idéologique qui s'est traduit par l'abandon de la plupart de ses politiques social-démocrates au profit du néolibéralisme, face aussi à son immobilisme dans la promotion de la souveraineté. C'est alors que j'ai rencontré Pierre Boileau, ancien président de l'association péquiste de Mercier, et Marc Tessier, ancien président du comité régional des jeunes péquistes, qui ont décidé de se joindre à notre équipe avec d'autres militants de leur ancien parti.

Il faut par ailleurs préciser que ma candidature n'est pas issue d'une coalition formelle puisqu'il n'y a pas eu d'entente entre les dirigeants des différents partis portant sur l'organisation de la campagne ou sur le contenu de la plateforme électorale. Il s'agit d'une candidature ad hoc pour l'élection complémentaire de Mercier, où les organismes partenaires font confiance au candidat et à son équipe, qui les consultent sur les questions d'orientation.

Cette expérience ne préjuge pas de ce qui

pourrait se produire aux prochaines élections générales et ne serait pas nécessairement réalisable dans toutes les régions du Québec. Mais si le test de l'alternative unie devait être passé avec succès dans Mercier (une troisième place devant l'ADQ, par exemple), la voie à suivre serait certes tracée. C'est pourquoi cette élection sera le banc d'essai de l'unité des forces progressistes québécoises.

Notre union regroupe déjà plus, dans les faits, que les quatre partis qui en sont le fondement (Rassemblement pour une alternative politique, Parti de la démocratie socialiste, Parti communiste du Québec et Parti vert). La campagne électorale qui s'amorce permettra en effet l'intervention, à titre personnel la plupart du temps, de plusieurs ténors de la gauche sociale, dont Michel Chartrand et Léo-Paul Lauzon.

Quant à la plateforme électorale, elle sera, fait sans précédent, étudiée et adoptée lors d'une assemblée publique qu'on prévoit pour le 3 mars, réunion à laquelle les citoyens de Mercier seront invités à participer. Cette assemblée serait la préfiguration de ce que pourrait être le Conseil des citoyens de Mercier, que j'entends, si je suis élu, mettre sur pied comme instrument privilégié de communication entre le député et ses commentateurs. Ce conseil se réunirait tous les deux mois. Dans un souci d'imputabilité, le député y expliquerait ses prises de position et rendrait compte de ses activités. Mais, surtout, il se mettrait à l'écoute des citoyens, accueillant leurs points de vue, leurs suggestions et leurs revendications.

Pendant que notre futur premier ministre effectue son pèlerinage annuel à Davos, capitale retranchée de la mondialisation et du néolibéralisme, nous sommes ici, dans Mercier, les militants de l'alternative progressiste unie, pour affirmer bien haut qu'un Québec autre que celui que les gouvernements péquistes et libéraux nous ont fait subir depuis

deux décennies, avec leurs politiques néolibérales, est possible.

Nous sommes ici pour affirmer nos convictions indépendantistes tout en précisant que nous ne considérons pas que la souveraineté du Québec constitue une fin en soi mais un moyen pour réaliser un projet de société progressiste.

Au cours des prochaines semaines, nous mettrons au point un projet de plateforme électorale qui sera soumis, comme je l'ai dit précédemment, à l'approbation des citoyens de Mercier. Ces engagements mettront notamment l'accent sur la lutte contre la pauvreté, la nécessité d'un réinvestissement massif dans les dépenses sociales et environnementales, la réforme fiscale, les revendications du mouvement des femmes, l'accès facilité à la syndicalisation, la prééminence du français comme langue publique, le renouveau de notre vie démocratique, etc.

Nous voulons remettre les vrais enjeux dans le débat public.

L'un de ces enjeux vitaux est le projet de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), dans le cadre duquel les dirigeants de tous les pays du continent se réuniront à Québec, en avril prochain, pour participer à un événement qu'on a appelé le Sommet des Amériques.

Il faut savoir que le bilan du système de libre-échange appliqué depuis vingt ans a été une catastrophe pour les Amériques, où 780 millions d'habitants souffrent gravement de la pauvreté. Pour le Québec, cela n'a guère été plus reluisant. Nul doute que les Nortel Network, Bombardier et autres transnationales aient été les grands gagnants de l'ère du libre-échange. Par contre, l'autre visage est celui d'une augmentation importante du nombre de personnes vivant avec de faibles revenus et des gains de travail qui stagnent depuis vingt ans. Je tiens donc aujourd'hui à faire savoir mon opposition au projet de Zone de libre-échange des Amériques. [...]

IDÉES

Discours du Trône ouvrant la première session de la 37^e législature du Canada

« Les autochtones doivent avoir accès aux possibilités nouvelles »

« Il faut veiller à ce que tous les enfants soient à l'abri des affres de la pauvreté »

Le texte qui suit est tiré du discours du Trône prononcé hier par la gouverneure générale du Canada, Adrienne Clarkson.

Honorables sénateurs et sénatrices, mesdames et messieurs les députés,

Une économie novatrice est essentielle pour offrir des possibilités nouvelles aux Canadiens. Une économie novatrice s'appuie sur la recherche et le développement. Elle suppose une main-d'œuvre hautement spécialisée et des investissements dans la technologie de pointe; un environnement commercial et des politiques fiscales qui encouragent la prise de risques bien calculés et l'esprit d'entreprise, et qui récompensent la réussite; un environnement propre à attirer les investissements; une image de marque, partout dans le monde, fondée sur l'excellence canadienne.

Une économie novatrice met les avantages qui découlent des idées nouvelles à la portée de tous les secteurs et de toutes les régions, tant de l'est et de l'ouest que du nord, autant pour les employés de bureau que pour les familles agricoles.

Le Canada s'est donné des bases solides pour réussir dans la nouvelle économie. Nos facteurs économiques fondamentaux nous assurent une place enviable sur la scène internationale. À l'escalade effrénée de la dette et du déficit ont succédé des investissements sociaux et économiques, des réductions d'impôts et des mesures de remboursement de la dette. Le 1^{er} janvier de cette année, la plupart des éléments du programme d'allègement fiscal du gouvernement sont entrés en vigueur. Exhaustif et généralisé, ce programme totalise 100 milliards de dollars de réductions.

Jamais au cours des trois dernières décennies n'avons-nous été si bien placés pour saisir les possibilités qu'offre l'économie mondiale et résister aux ralentissements à court terme que pourraient subir les principaux partenaires commerciaux du Canada.

Innovation

Pour que nos efforts demeurent fructueux au XXI^e siècle, les Canadiens doivent être parmi les premiers à acquérir des connaissances nouvelles et à les mettre à profit.

Notre objectif, audacieux s'il en est, doit être de nous faire reconnaître comme l'un des pays les plus novateurs du monde. Pour y arriver, nous devons adopter une approche globale et miser sur l'appui et la participation de tous les gouvernements, des entreprises, des établissements d'enseignement et des citoyens.

Nous devons voir à hisser le Canada au rang des cinq pays les plus avancés au chapitre de la recherche-développement, et ce, d'ici 2010. C'est un défi pour tous les Canadiens, mais tout particulièrement pour le secteur privé, en sa qualité de premier investisseur dans le domaine de la recherche au Canada.

De son côté, le gouvernement compte à tout le moins doubler d'ici 2010 les sommes qu'il consacre déjà à la recherche-développement. Ces nouveaux investissements permettront:

- de nous maintenir sur la voie de l'excellence en renforçant la capacité de nos universités, de nos laboratoires et organismes gouvernementaux en matière de recherche;
- d'accélérer notre capacité de mettre en marché nos dernières découvertes et d'offrir ainsi de nouveaux produits et de nouveaux services;
- de poursuivre, dans les domaines des sciences et de la technologie, une stratégie globale favorisant une collaboration accrue à la recherche internationale aux frontières du savoir. [...]

Les jeunes à risques sont parmi les plus susceptibles d'abandonner leurs études ou d'avoir du mal à trouver un emploi à la sortie de l'école. Avec ses partenaires, le gouvernement veillera à ce que ceux qui ont le plus besoin d'aide pour poursuivre leurs études ou pour décrocher un premier emploi reçoivent l'appui nécessaire.

À l'heure actuelle, au Canada, bon nombre d'adultes n'ont pas toutes les capacités de lecture et d'écriture avancées qu'exige la nouvelle économie. Le gouvernement du Canada invitera donc les provinces et les territoires, ainsi que le secteur privé et les organisations bénévoles, à lancer une initiative nationale destinée à augmenter de façon importante la proportion des adultes possédant ces compétences avancées.

Divers obstacles empêchent souvent les personnes ayant un handicap de participer pleinement à la vie économique et sociale. Le gouvernement du Canada travaillera donc avec les provinces et les territoires et avec d'autres partenaires en vue d'arrêter une stratégie globale d'inclusion au marché du travail des personnes ayant un handicap.

Un nombre croissant d'autochtones s'emploient à améliorer leurs aptitudes commerciales et à se tailler une place dans la nouvelle économie. Le gouvernement entend travailler avec eux à renforcer leur savoir-faire et leur esprit d'entreprise. [...]

Des possibilités pour tous

Croissance économique et développement social sont deux objectifs indissociables qui font partie intégrante de la voie canadienne. Nous ne pouvons bâtir



« La seule façon de nous assurer que nos enfants seront bien disposés à apprendre et que, une fois devenus adultes, ils seront prêts à saisir les occasions et à édifier leur pays, c'est de leur offrir un bon départ dans la vie. »

une société prospère sans croissance économique, pas plus que nous ne pouvons être des chefs de file sur le plan de l'innovation et des nouvelles idées sans assurer la santé et la sécurité des citoyens. Nous ne pouvons faire valoir nos intérêts dans le monde sans en même temps renforcer notre culture distincte et nos valeurs chez nous.

Les autochtones, plus que quiconque, doivent avoir accès aux possibilités nouvelles. Ils sont trop nombreux à vivre encore dans la pauvreté, dépourvus des outils nécessaires pour se donner un meilleur avenir, à eux-mêmes et à leurs communautés. En tant que pays, nous devons aborder carrément ce défi dans toute son ampleur et faire preuve de détermination dans notre engagement à aider à résoudre les problèmes les plus urgents auxquels ils font face. Nous aurons besoin de temps pour atteindre nos objectifs mais la longueur de la route à parcourir et les obstacles qui la jonchent ne doivent pas nous décourager.

Le gouvernement est résolu à raffermir sa relation avec les autochtones. Il appuiera le travail des communautés des Premières Nations en vue de renforcer la gouvernance, entre autres par l'adoption de pratiques administratives plus efficaces et transparentes. Il veillera en outre à répondre aux besoins fondamentaux dans les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation, du logement et de l'infrastructure. Le gouvernement fera en sorte que chacune de ses priorités reflète cet engagement.

« Les autochtones sont trop nombreux à vivre encore dans la pauvreté, dépourvus des outils nécessaires pour se donner un meilleur avenir, à eux-mêmes et à leurs communautés »

Enfants et familles

La seule façon de nous assurer que nos enfants seront bien disposés à apprendre et que, une fois devenus adultes, ils seront prêts à saisir les occasions et à édifier leur pays, c'est de leur offrir un bon départ dans la vie.

Au Canada, il fut un temps où la retraite était souvent synonyme de privation. Les Canadiens de la génération précédente s'étaient fixé pour objectif national d'éliminer la pauvreté chez les personnes âgées. Les progrès en ce sens ont été remarquables.

Il fut un temps où la maladie risquait de mettre en péril les économies de toute une vie. Unissant leurs efforts, les Canadiens se sont donné un régime public de soins de santé afin de garantir à tous les citoyens, peu importe leur revenu, l'accès à des soins de qualité.

Il fut un temps où les travailleurs qui perdaient leur emploi n'avaient plus de revenus pour assurer leur subsistance et celle de leur famille. Les Canadiens ont alors créé l'assurance-emploi.

Aujourd'hui, un autre projet national s'impose aux Canadiens: veiller à ce que tous les enfants soient à l'abri des affres de la pauvreté.

La population canadienne et les gouvernements ont déjà pris des mesures importantes en ce sens.

Une économie forte et la création d'emplois ont été essentielles pour réduire la pauvreté et assurer aux parents les ressources nécessaires pour prendre soin de leurs enfants. La croissance économique ne peut toutefois suffire. Les gouvernements ont eux aussi un rôle essentiel à jouer en aidant les familles laissées pour compte et en fournissant un soutien aux familles et aux enfants.

Tous les gouvernements ont adopté une gamme de mesures pour aider les familles et les enfants. La Prestation nationale pour enfants constitue la pierre angulaire de nos efforts communs pour offrir aux enfants un meilleur départ dans la vie. Il s'agit sans contredit du plus important programme social mis en place au Canada depuis la création du régime d'assurance-maladie dans les années 60. La part que le gouvernement du Canada versera au titre de la Prestation nationale pour enfants continuera d'augmenter pendant les quatre prochaines années.

Dernièrement, le gouvernement du Canada ainsi que des provinces et les territoires ont mis en œuvre l'initiative du Développement de la petite enfance dans le but d'élargir et d'améliorer l'accès aux services pour toutes les familles et tous les enfants. Le gouvernement y consacra plus de deux milliards de dollars sur cinq ans. Dans cette entente, les gouvernements se sont engagés à faire rapport des résultats obtenus à la population. Le gouvernement du Canada et ses partenaires auront ainsi les renseignements nécessaires pour prendre d'autres mesures, au besoin afin que tous les enfants aient un meilleur départ dans la vie.

De plus, le gouvernement du Canada adoptera immédiatement avec ses partenaires les mesures qui s'imposent là où les besoins sont les plus criants.

■ Les familles monoparentales font souvent face à des difficultés particulières pour sortir de la pauvreté. Les gouvernements du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique ont mis à l'essai de nouvelles stratégies pour aider les parents seuls à devenir financièrement indépendants. Le gouvernement du Canada est prêt à faire de même avec d'autres provinces et territoires. L'objectif à long terme étant de trouver de nouveaux moyens d'aider ces parents à sortir de la pauvreté.

■ Le gouvernement s'emploiera avec ses partenaires à améliorer la législation touchant les pensions alimentaires, la garde des enfants et le droit de visite afin de s'assurer qu'elle favorise l'intérêt supérieur des enfants lorsque survient une rupture familiale.

■ Dans les cas de crise familiale, le gouvernement accroîtra le soutien aux parents et à ceux qui fournissent les soins. Aucun Canadien ne devrait avoir à choisir entre garder son emploi et fournir des soins palliatifs à un enfant. Le gouvernement prendra des mesures pour permettre aux parents de s'occuper d'un enfant gravement malade, sans craindre de perdre leur revenu ou leur emploi.

■ Pour assurer un meilleur avenir aux enfants autochtones, le gouvernement travaillera de concert avec les Premières Nations pour améliorer les programmes et les services offerts dans leurs communautés pour le développement de la petite enfance et pour en accroître la portée. En outre, il élargira considérablement l'accès au Programme d'aide préscolaire aux autochtones dans le but de mieux préparer à l'école un plus grand nombre d'enfants et d'aider ceux qui ont des besoins particuliers.

Précision

Nous avons publié hier un texte de François Bélard sur les recommandations de la commission Clair au sujet du financement du système de santé. Nous annonçons alors que la seconde partie de ce texte paraîtrait dans notre édition d'aujourd'hui. Nous avons plutôt décidé de la reporter à demain en raison du discours du Trône prononcé hier à Ottawa.

Alain-Robert Nadeau

♦ ♦ ♦



Le chas

Vendredi, la Cour suprême du Canada rendait une décision, fort attendue, impliquant un individu de Vancouver qui prétendait avoir le droit constitutionnel de posséder du matériel de pornographie juvénile. On se rappellera qu'en 1995, Robin Sharpe avait été accusé de possession (et de possession en vue de distribution) de pornographie juvénile à la suite de son arrestation à la frontière canadienne et d'une perquisition menée par la suite à son domicile. Sharpe a contesté l'admissibilité des éléments de preuve saisis au cours de ces perquisitions en affirmant que les dispositions du Code criminel, qui interdisent la possession de pornographie juvénile, contenaient à la liberté d'expression garantie par la Charte canadienne des droits et libertés.

Au mois de janvier 1999, Duncan Shaw, un juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, lui avait donné raison en invalidant l'article 163.1(4) du Code criminel, statuant qu'il s'agissait d'une grave atteinte à la liberté d'expression ainsi qu'au droit au respect de la vie privée garantis par la Charte canadienne. Au mois de juillet de la même année, trois juges de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique confirmaient, à deux contre un, la décision du tribunal de première instance. À la Cour suprême du Canada, la question constitutionnelle consistait à déterminer (le ministère public ayant reconnu que cette disposition portait atteinte à la liberté d'expression) si la restriction à la liberté d'expression était justifiable dans une société libre et démocratique (au sens de l'article premier de la Charte canadienne).

S'exprimant pour une majorité de six juges (opinion partagée par les juges Iacobucci, Major, Binnie, Arbour et Lebel), le juge en chef McLachlin a conclu que la disposition contestée était constitutionnelle, « sauf en ce qui concerne deux applications limitrophes portant sur du matériel expressif créé et conservé en privé par l'accusé ». Plus loin, elle définit ces « applications limitrophes » comme étant « la possession de tout écrit ou de toute présentation visuelle créé uniquement par l'accusé lui-même, et détenu uniquement par lui, pour son usage personnel exclusif, et, deuxièmement, la possession de tout enregistrement visuel que l'accusé a créé ou dans lequel il figure, pourvu qu'il ne présente pas des activités sexuelles illicites et qu'il soit conservé par l'accusé pour son usage personnel exclusif ».

La liberté d'expression est considérée comme étant une assise fondamentale de la démocratie parce qu'elle préserve tous les autres droits et libertés fondamentaux en permettant l'expression des idées et des opinions dans une société libre et démocratique. S'il est vrai que la liberté d'expression a été traditionnellement interprétée de façon à inclure les idées philosophiques, les discours politiques, le discours commercial et même certaines formes de discours ou d'actions symboliques — comme les défilés, le piquetage et l'affichage public —, elle ne saurait néanmoins constituer une absolue. Comme on le dit parfois, la liberté des uns s'arrête là où celle des autres commence.

Aux États-Unis, la liberté d'expression est garantie par le Premier Amendement de la Constitution américaine. Mais contrairement à la Charte canadienne, le Bill of Rights (nom conféré au dix premiers amendements) ne comporte pas de disposition modulatrice comme l'article premier, lequel permet de restreindre les droits et libertés garantis par la Charte par le biais « d'une règle de droit, dans des limites raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique ». Aux États-Unis, l'obscénité ainsi que l'incitation à la violence (propagande haineuse) constituent des exceptions au discours constitutionnellement protégé. En revanche, au Canada, la Cour suprême a statué que la propagation d'un message que l'on sait faux (Zundel, 1992), la sollicitation aux fins de prostitution (Renoir relatif à l'article 193 du Code criminel, 1990), la propagande haineuse (Keegstra, 1990, Taylor, 1990, et Ross, 1996) et la pornographie (Butler, 1992) sont protégées par l'alinéa 2b) de la Charte canadienne, mais dans les deux derniers cas, la cour a jugé que les restrictions aux droits garantis constituaient des limites raisonnables au sens de l'article premier.

C'est donc sans grande surprise qu'on a pu prendre connaissance de la décision de la Cour suprême dans l'arrêt Sharpe (2001). Il nous faut néanmoins reconnaître la qualité de cette intervention chirurgicale — que les avocats constitutionnalistes qualifient d'interprétation atténuée ou encore, selon l'appellation anglaise, de *reading down* — relativement aux « applications limitrophes portant sur du matériel expressif créé et conservé en privé par l'accusé ». Cette interprétation atténuée m'apparaissait inéluctable puisque, dans le cas contraire, la décision aurait eu pour effet d'assujettir les activités intellectuelles, les attitudes et les croyances d'un individu au contrôle gouvernemental. Ce qui répugnerait à tout esprit libéral.

Mais le mérite le plus important de cette décision est d'avoir défini et circonscrit avec précision les contours des activités illégales découlant de cette restriction portant sur la pornographie juvénile. Déjà, dans l'arrêt Jacobellis (1964), le juge Stewart de la Cour suprême des États-Unis avait son incapacité à distinguer la pornographie de l'obscénité lorsqu'il affirmait candidement: « Je la reconnais lorsque je la vois » (« I know it when I see it »). A vrai dire, en modulant étroitement les droits individuels avec les droits de la collectivité, les juges de la majorité ont réussi à faire passer les restrictions à la liberté d'expression dans le chas d'un aiguille.

alain-robert.nadeau@sympatico.ca

Alain-Robert Nadeau est avocat et docteur en droit constitutionnel.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle (science), Louise Leduc, Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Ballargnon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (commun); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurburt, Dominique Lariève, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rairuel, Micheline Ruelland, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE, Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyn Labonte (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Belliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ÉLECTIONS

SUITE DE LA PAGE 1

Le gouvernement aurait pu continuer son mandat et rien n'aurait été différent.

Dans presque tous les dossiers, Ottawa continuera sur sa lancée et en bâtissant sur des initiatives prises avant le déclenchement des élections le 22 octobre. Santé, innovation, finances publiques, enfance, les changements ne sont qu'affaires de nuances. Pas de quoi exiger un nouveau mandat populaire.

«Le gouvernement continuera de se fixer des objectifs audacieux et s'emploiera à les atteindre d'une façon pragmatique et graduelle», indique lui-même le premier ministre dans ce discours dont il est le véritable auteur. Le texte anglais est encore plus révélateur et fidèle aux manies de Jean Chrétien. En anglais, la langue dans laquelle Mme Clarkson a lu cet extrait, il est question de procéder étape par étape («step by step»).

Le gouvernement a bien quelques objectifs ambitieux. Prenons celui-ci: «veiller à ce que tous les enfants soient à l'abri des affres de la pauvreté». Le problème est que ce vœu pieux n'est pas nouveau. En 1989, les députés ont unanimement voté en faveur de l'élimination de la pauvreté infantile d'ici l'an 2000. On est loin du compte et le gouvernement semble avoir appris sa leçon puisque, là comme presque partout ailleurs, il ne mentionne aucun échéancier.

Le gouvernement veut quand même se donner une image plus activiste, en particulier à l'égard des autochtones. On répondra aux besoins «les plus urgents», mais on escamote du même souffle un volet important de leurs revendications et du rapport de la Commission royale, à savoir le dossier ambitieux mais difficile de l'autonomie gouvernementale et des revendications territoriales.

En matière de relations fédérales-provinciales, les habitudes sont bien ancrées. Le gouvernement libéral ne se laisse pas arrêter par des questions de compétence. Il dit vouloir collaborer avec les provinces mais faire davantage en matière de formation, un domaine qu'elles viennent tout juste de récupérer, et en matière de contrôle de la qualité de l'eau.

L'unité du pays ne figure plus, de toutes façons, sur la liste des préoccupations de ce gouvernement. Il n'en souffle mot. Comme si les élections du 27 novembre avaient tout réglé. L'énoncé ressemblant le plus vaguement à un intérêt pour cet enjeu est le suivant: «Nous devons faire en sorte que, dans chaque région, chaque province, chaque territoire et chaque collectivité, tous les citoyens soient en mesure de se faire entendre et de se joindre aux bâtisseurs du pays.» Les gens de l'Ouest, qui s'estiment ignorés, pourront repasser.

Peu importe le domaine, Jean Chrétien a de la suite dans les idées, ce qui est légitime, et le discours du Trône reflète son discours électoral, ce qui est bien difficile de condamner.

Mais c'est justement ce qui pose problème. Si les élections ne changeaient rien à rien, pourquoi l'avoir tenue et, surtout, pourquoi l'avoir devancée alors que les vrais débats s'annoncent pour l'été et l'automne prochains. En plus d'un possible ralentissement économique qui pourrait obliger le gouvernement à réviser ses prévisions budgétaires, des rumeurs persistantes font état, à Ottawa, d'une restructuration de certains ministères et, par ricochet, d'un vrai remaniement ministériel. Cela aussi aurait pour effet de recentrer le plan d'action du gouvernement. En somme, le premier ministre se préparerait à faire cet été ce qui survient, normalement, à la suite d'élections.

Jean Chrétien a traité ce scrutin comme un mal nécessaire, une dent à arracher au plus vite pour pouvoir, ensuite, faire à sa tête en paix.

Le 22 octobre, le temps s'est arrêté. Une parenthèse a été ouverte, pour des raisons stratégiques et partisans. On le savait. On en rageait mais le plus triste est qu'on en est rendu à trouver cela cyniquement normal. Jean Chrétien nous a transmis de bien étranges habitudes et c'est la démocratie, la capacité de faire de vrais choix éclairés, qui en souffre.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le *Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

mandat et tout a été planifié et tout est contenu là-dans», a d'ailleurs déclaré Paul Martin.

En matière d'environnement, le gouvernement s'engage à redéposer son projet de loi sur les espèces en péril et la protection des habitats, un projet qui est mort au feuillet deux fois dans le passé à cause du déclenchement hâtif des élections. Le ministre David Anderson a laissé entendre dernièrement que son projet de loi, critiqué autant par les environnementalistes que par les exploitants de la terre, pourrait être modifié pour accommoder ces derniers.

La tragédie de l'eau contaminée à Walkerton a de toute évidence marqué la classe politique. Le gouvernement entend «guider» l'élaboration de lignes directrices nationales plus strictes sur la qualité de l'eau en poursuivant la recherche scientifique dans le domaine. Enfin, on indique que le gouvernement «investira dans la création de parcs nationaux» et «rétablira l'intégrité écologique de ceux qui existent déjà».

Le troisième mandat libéral sera par ailleurs placé sous le signe de la lutte contre l'exclusion sociale et économique. Mais les mesures annoncées à cet effet sont à toutes fins utiles les mêmes que celles entreprises avant les élections.

Ainsi, on rappelle l'entente de deux milliards de dollars en cinq ans déjà conclue avec les provinces cet automne pour offrir des services à la petite enfance. Tel que convenu, on versera aussi plus d'argent par l'entremise de la Prestation nationale pour enfants. Une nouveauté: on se dit prêt à chercher avec les provinces qui le désirent des moyens de faciliter la transition entre l'aide sociale et le marché du travail en mettant en place des mesures incitatives. Enfin, sans fournir de détails, le gouvernement promet de mettre en place des mesures protégeant l'emploi des parents qui prendraient soin d'un enfant gravement malade.

Côté santé, là encore les libéraux promettent ce qu'ils ont déjà accompli. Ainsi, on rappelle une fois de plus l'entente sur le réinvestissement en santé conclue avec les provinces.

Fait intéressant à noter, le discours du Trône mentionne que le gouvernement «intensifiera ses efforts pour encourager le conditionnement physique et la pratique des sports». Or, pas plus tard que pendant la campagne électorale, le programme Participation, dont c'était le seul objectif, est mort de sa belle mort

La tragédie de l'eau contaminée à Walkerton a de toute évidence marqué la classe politique

à cause d'un manque de financement du gouvernement fédéral...

Faire du Canada un leader dans la nouvelle économie du savoir sera encore la marotte du gouvernement libéral. A cet effet, tel que promis dans le livre rouge, le gouvernement se donne pour objectif de hisser le pays d'ici 2010 au cinquième rang mondial pour ses efforts en recherche et développement. Ottawa continuera donc d'investir dans les universités par l'intermédiaire des 2000 chaires de recherche universitaires (annoncées dans le budget 2000) et la Fondation canadienne pour l'innovation (créée en 1997).

Le gouvernement créera aussi, tel que promis, un régime enregistré d'apprentissage permettant aux travailleurs de mettre de l'argent de côté pour financer leur perfectionnement professionnel. Ottawa invitera aussi les provinces à «lancer une initiative nationale» afin de réduire l'analphabétisme.

Les autochtones, quant à eux, ont eu droit à quelques vœux pieux. Après le constat d'usage que les autochtones sont «trop nombreux à vivre encore dans la pauvreté», le discours indique que «le gouvernement est résolu à raffermir sa relation avec les autochtones. [...] Il veillera en outre à répondre aux besoins fondamentaux dans les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation, du logement et de l'infrastructure. Le gouvernement fera en sorte que chacune de ses priorités reflète cet engagement».

On veut notamment réduire le pourcentage d'autochtones dans les prisons (beaucoup plus nombreux que leur poids démographique) pour le ramener à la moyenne canadienne d'ici «une génération». Et, comme le ministre Robert Nault l'avait indiqué en entrevue au *Devoir*, on travaillera avec les Premières Nations pour accroître la transparence dans leurs pratiques administratives.

Au chapitre de la justice, on promet de représenter le projet de loi sur les jeunes contrevenants tout comme celui prévoyant des peines plus sévères pour les «crimes graves», comme les entrées par effraction dans les domiciles et le harcèlement criminel. On promet aussi de resserrer la loi antitigands.

Enfin, à la maison, pour apaiser les députés qui se plaignent de la banalisation de leur rôle, on promet «de nouvelles améliorations aux procédures de la Chambre et du Sénat». On veut aussi moderniser les méthodes de vote à la Chambre des communes et augmenter les budgets consacrés à la recherche à la bibliothèque du parlement.

TUTELLE

SUITE DE LA PAGE 1

direction restante envisageait un plan de compressions qui nous semble tout à fait contraire à l'esprit du rapport Bartkowiak», a fait valoir hier Daniel Searle, porte-parole de cette coalition syndicale.

À la suite d'une enquête réclamée par le ministre Gilles Baril, le rapport Bartkowiak, rendu public en décembre dernier, concluait en effet à une pagaille administrative aux CJM, malgré des ressources suffisantes, et recommandait un coup de barre majeur, sinon un grand ménage à la direction générale.

Malgré le mea-culpa formulé par la direction restante (le directeur général et le directeur de la DPJ ont quitté depuis), les employés affirment que cette dernière s'apprête malgré tout à faire de nouveaux choix budgétaires qui auront pour effet de limiter de 14 à 10 le nombre d'éducateurs à temps plein auprès des jeunes du Mont-Saint-Antoine.

«On ne s'attendait pas à ce que l'équilibre budgétaire passe par la réduction de services aux jeunes. Les éducateurs ont la maîtrise de toute l'intervention qui se fait auprès d'eux. Ce n'est pas avec des postes à temps par-

tiel le week-end qu'on va pouvoir continuer à assurer le même suivi», a déploré M. Searle hier.

Selon ce dernier, la direction se propose de sabrer quatre postes à temps complet et de créer six postes d'éducateur à temps partiel d'une journée par semaine, deux postes de deux jours par semaine et deux autres postes de trois jours par semaine. A son avis, cela va à l'encontre du rapport Bartkowiak, qui proposait plutôt un redressement des dépenses dans les services administratifs et informatiques, les ressources humaines et le maintien des installations.

Pour l'instant, les suites données au rapport Bartkowiak par le conseil d'administration se limiteraient à la création de comités, chargés d'approfondir la réflexion sur les 16 recommandations formulées à l'intention du ministère. «Est-ce que le ministre va continuer à se bercer d'illusions avec la création de comités? Les jeunes n'ont pas à payer pour la mauvaise gestion aux CJM», a tranché M. Searle, qui se faisait le porte-voix de 1200 éducateurs, 520 intervenants sociaux, 400 employés de bureau, 75 professionnels et quelque 600 employés de soutien des 13 établissements de la région.

HILTON

SUITE DE LA PAGE 1

sans lumière extérieure de la rue Notre-Dame.

Lundi, le procès s'est transporté du 5^e au 3^e étage, dans une salle de 56 places pour accommoder le public. Mais c'est encore insuffisant. Une vingtaine de places sont occupées par les journalistes, plus nombreux qu'à l'habitude, cinq sont réservées à l'accusé et à sa famille, et le reste va aux citoyens selon la règle du premier arrivé, premier servi. A tout moment de la journée, une poignée de malchanceux font le pied de grue à l'extérieur, bien rangés le long d'un cordon de sécurité de fortune, en espérant qu'un siège se libère pour entrer à leur tour dans la cour d'Hilton.

Pour tout dire, un seul prévenu au Québec traîne autant de curieux dans son sillage lorsqu'il se fait prendre dans les engrenages du système judiciaire: Maurice Boucher, membre en règle des Hells Angels et chef guerrier des Nomads. Dans les deux cas, une similitude: les médias ont transformé ces hommes en vedettes, estime Claude Poirier, chroniqueur judiciaire à Allô Police. «Je n'ai jamais vu un tel procès en 40 ans de métier, lance-t-il. Depuis quelques jours, c'est presque un cirque.»

Comme Dave Hilton a pu rester en liberté durant son procès, il entre et sort tous les jours par la même porte que le reste des gens. Ses fans lui serrent la main, demandent des autographes ou se font prendre en photo à ses côtés. Dave Hilton se prête souvent au jeu, esquissant ses sourires les plus candides. «Ce n'est pourtant pas un vol à l'échelle ni de la conduite en état d'ébriété. Ce sont des accusations très graves», tonne Claude Poirier.

Le boxeur est non seulement doté d'un redoutable crochet du droit mais aussi d'un charisme qui ne semble guère entamé par la gravité des accusations. Même des constables spéciaux lui ont demandé son autographe, le 11 janvier dernier, dans une scène croquée par *Le Journal de Montréal*. «Il est comme toi, il est gentil! Qu'est-ce que tu veux que je te dise», lance Thérèse au milieu de la conversation. «Il est gentil, il est beau, il est fin», ajoute-t-elle sans innocenter Dave Hilton pour autant.

La dame est loin d'appartenir au fan-club du boxeur. Elle fait partie de la dizaine de fidèles qui assistent régulièrement aux procès à Montréal. Thérèse suit les affaires judiciaires depuis 14 ans.

«J'ai quasiment trois cours de droit dans le corps en pratique.» Assis à deux pas de la porte, Raymond compte treize ans de visites régulières à la cour; son comparse Albert le suit depuis huit ans. L'affluence démesurée au procès de Dave Hilton les oblige à manger leur lunch à la sauvette, sur la première banquette longeant la porte de la salle d'audiences, afin de pouvoir récupérer leurs places.

Thérèse, Raymond et Albert cultivent une passion pour la justice plutôt qu'une admiration pour Dave Hilton. Cela étant, ils ne se précipiteraient pas aux portes du palais cette semaine si l'accusé n'était pas aussi connu. Dans le plus grand respect des règles de justice, ils croient à la présomption d'innocence. Dave Hilton est accusé mais il n'est pas encore coupable, fait valoir Albert. «Pour le moment, c'est une vedette de la boxe, et ça, il l'a prouvé.»

Et il prouve son statut de star chaque jour que les fans viennent à sa rencontre au Palais de justice. Mais pour combien de temps?

Menaces et insultes

La mère des deux présumées victimes de Dave Hilton a raconté hier que le boxeur l'a déjà menacée de la pointe d'un revolver et d'un couteau. Il lui aurait aussi asséné un coup de madrier au visage. Et c'est sans parler d'une allégorie d'insultes comprenant «putain», «retardée» et autres termes du genre.

La mère a aussi indiqué que la plus jeune des présumées victimes avait poussé la plus vieille à révéler l'ampleur des agressions qu'elles auraient subies aux mains de Dave Hilton entre 1995 et 1998. C'était en janvier 1999. Elle affirme qu'elle n'avait jamais eu vent des agissements de Dave Hilton auparavant.

En matinée, la plus jeune des deux filles, aujourd'hui âgée de 16 ans, a complété son témoignage en pleurs. L'avocat de la défense, Paul Skolnik, a suggéré en contre-interrogatoire qu'elle aurait inventé cette histoire d'agression sexuelle avec sa mère et sa sœur aînée pour couler Dave Hilton. «Monsieur, ce n'est pas un film, ici», a-t-elle lancé du tac au tac avant de s'effondrer. «Pensez-vous que je voulais que ces choses arrivent? Ce n'est pas de ma faute s'il a perdu la tête. [...] C'est sa faute s'il est ici, pas la mienne. C'est sa faute, et il le sait.»

NITRATES

SUITE DE LA PAGE 1

Selon les chiffres dévoilés hier, les nitrates — des molécules potentiellement cancérigènes, associées aux épandages de fumiers et de lisiers sous forme liquide — se retrouvent en concentrations allant de trois à sept milligrammes par litre (mg/l) dans l'eau des 20 puits résidentiels étudiés. Quant aux analyses effectuées dans l'aqueduc de la municipalité, elles révèlent un taux de 5,9 mg/l de nitrates. La norme québécoise et la norme canadienne fixent la concentration limite à 10 mg/l, «ce dont on se rapproche vite et dangereusement», expliquait hier Roméo Bouchard, porte-parole de la coalition.

Les citoyens de Saint-Germain, regroupés en comité, estiment que les nouvelles normes sur l'eau potable révélées hier par *Le Devoir* «ne seraient pas d'une grande utilité ici, sauf pour nous inciter à boire de l'eau en bouteille. Le ministère réglemente l'eau au robinet mais ne fait rien à la source de la contamination. Pire, il a accordé un certificat d'autorisation à une méga-porcherie de 509 unités animales précisément dans le territoire où les concentrations de nitrates augmentent et il s'apprêterait à autoriser une méga-vacherie, cette fois-ci en février, de 400 nouvelles unités animales», ajoute Roméo Bouchard.

Le comité de citoyens a demandé hier en conférence de presse au ministre de l'Environnement, Paul Bégin, de révoquer le certificat d'autorisation accordé en mai 1999 à la porcherie proposée conjointement par les fermes Bélismarc et Madrice, de la même localité. Le comité invoque un article de la loi qui prévoit que le ministre a ce pouvoir lorsqu'on lui démontre que le certificat a été accordé «sur la foi de renseignements erronés».

Or, pour obtenir l'autorisation du ministère, les deux promoteurs agricoles du projet de porcherie devaient établir la preuve qu'ils bénéficiaient de surfaces d'épandage suffisantes. Pour y arriver, ils ont fait état de la marge de manœuvre dont disposaient, à leur avis, les trois fermes où les futurs lisiers allaient être épandus.

L'étude du plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), déposé au soutien de la demande, révèle, selon le comité de citoyens, que le volume de lisier éventuellement importé par la ferme Madrice serait de 40 % supérieur à la marge de manœuvre de son propre plan d'épandage.

Quant aux volumes de fumiers de bovins déjà produits sur les trois fermes Madrice, Bélismarc et La Joie, ils auraient été sous-évalués de 868 tonnes, ce qui laissait plus de surface d'épandage pour le projet soumis à l'approbation du ministère.

Aveux explicites «d'erreur»

Celui-ci a donc émis son autorisation sur la base de ces chiffres présumément erronés qui, une fois signalés aux fonctionnaires par les citoyens, ont été corrigés par l'agronome Luc Bérubé, responsable de l'élaboration des PAEF des promoteurs. Mais ces corrections, qui constitueraient pour les citoyens des aveux explicites d'«erreur» au sens de la loi, ont été apportées «après l'émission du certificat». Les corrections ont été si importantes, à leur avis, que la marge de manœuvre dont les trois fermes disposaient en principe a fondu de 74 à 4,4 hectares.

Le dossier de Saint-Germain-de-Kamouraska est un dossier chaud depuis deux ans. Le comité de citoyens a tenté, en vain, de faire annuler par la Cour supérieure le certificat d'autorisation émis au profit de la porcherie Bélismarc-Madrice en mai 1999.

Cependant, rétorque Roméo Bouchard, les citoyens soutenaient que l'attestation de conformité à la réglementation, émise par la municipalité, n'était pas valide en droit, ce qui aurait entaché le certificat d'autorisation (CA) de l'Environnement de nullité. Or le juge a statué que l'attestation de conformité était valide mais ne s'est pas prononcé, soutient Roméo Bouchard, sur la véracité des données soumises en soutien à la demande d'autorisation. Les citoyens vont donc dès aujourd'hui demander formellement au ministre de révoquer cette autorisation, comme il l'avait fait pour le dossier d'une minicentrale privée sur la rivière Batiscan.

L'attachée de presse du ministre Bégin, Caroline Drouin, déclarait hier que les analyses en possession du ministère sur les taux de nitrates dans l'aqueduc de Saint-Germain «n'atteignent pas» les taux révélés par les citoyens hier.

«On va prendre le temps d'analyser ces taux révélés par les citoyens hier et on verra», a commenté la porte-parole du ministre. Mme Drouin a aussi ajouté que «le travail du ministère, c'est de faire respecter les normes, et il n'a pas le loisir de refuser des autorisations aux promoteurs qui respectent les normes».

Selon Roméo Bouchard, l'Environnement a un devoir de prévention beaucoup plus important que l'application stricte des normes, un devoir qu'il pourrait assumer avec autorité s'il faisait son travail d'évaluation de la capacité réceptrice des milieux où il s'apprête à autoriser des projets polluants. Entre 1983 et 1995, dit-il, les concentrations de nitrates dans l'eau de l'aqueduc municipal se situaient en moyenne autour de 2 mg/l. La concentration a bondi à 3,8 mg/l en 1997, a connu un répit momentané en 1999 avec un taux de 2,2 mg/l puis a bondi à la hausse une nouvelle fois en décembre dernier avec une concentration de 5,9 mg/l.

«La tendance est claire ici: on est à la hausse et il ne faut pas que le ministère ajoute à une contamination visiblement en croissance. On respecte peut-être la norme actuelle, mais la question, désormais, est: jusqu'à quand, et que fera le ministère pour qu'on n'y arrive pas? On a droit à de l'eau potable, et le ministère doit assumer ses responsabilités en matière de prévention», commente M. Bouchard.

Un avis de santé publique sur «les risques à la santé associés aux activités de production animales», divulgué par *Le Devoir* l'été dernier, indiquait qu'au Québec, 2 % des puits seraient contaminés par des nitrates au-delà de la norme de 10 mg/l.

La présence de nitrates dans l'eau potable utilisée pour les préparations lactées des nouveau-nés peut provoquer le «syndrome du bébé bleu», soit une incapacité du sang à transporter l'oxygène. Et ce risque semble augmenter en période de grossesse, ce qui devrait commander, selon les responsables de la santé, de nouvelles études sur les problèmes de contamination, même à des concentrations modérées.

Les nitrates sont de plus en plus identifiés comme de «puissants cancérigènes» chez les animaux en raison des composés N-nitrosés qui se forment dans leur estomac, une réaction similaire chez les humains. Des études écologiques aux États-Unis font aussi des liens entre les nitrates et le développement du lymphome non hodgkinien, un cancer rare. On les associe aussi à des risques d'avortement spontané et à des malformations congénitales.